
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Lundi 22 septembre 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Patrice Mugny* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *MM. Grégory Baud*, *Patrick Baud-Lavigne*, *M^{me} Maria Casares*, *MM. Alexandre Chevalier*, *Alpha Dramé*, *Jean-Louis Fazio*, *Jean-Marc Froidevaux*, *Adrien Genecand*, *M^{mes} Laetitia Guinand*, *Annina Pfund* et *M. Eric Rossiaud*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 septembre, mercredi 17 septembre et lundi 22 septembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Le débat sur la motion M-773, «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais», est reporté à la prochaine séance, selon le souhait des motionnaires, qui attendent des réponses. Or M. Mugny est absent ce soir.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée à la commission des pétitions:

- P-222, «Pour des ludothécaires salarié(e)s!»

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 (PR-605 A)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée en troisième débat, l'article unique de l'arrêté I est mis aux voix; il est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

¹ Rapport, 1404.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 78 610 245,18 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2007 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 104 320 392,97
sous déduction des imputations internes de	<u>74 919 789,42</u>
soit un total de charges nettes de	1 029 400 603,55
revenus	1 207 510 483,09
sous déduction des imputations internes de	<u>74 919 789,42</u>
soit un total de revenus nets de	1 132 590 693,67
excédent de revenus	103 190 090,12

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2007 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	67 980 757,38
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>3 039 663,59</u>
investissements nets	64 941 093,79
b) patrimoine financier	
dépenses	9 460 113,52
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>496 670,16</u>
investissements nets	8 963 443,36
c) total	
dépenses	77 440 870,90
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>3 536 333,75</u>
investissements nets	73 904 537,15

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
investissements nets	64 941 093,79
amortissements	69 305 410,39
amortissements complémentaires	+0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+103 190 090,12</u>
autofinancement	172 495 500,51
excédent de financement	107 554 406,72
b) patrimoine financier	
investissements nets	8 963 443,36
amortissements (autofinancement)	<u>2 975 721,09</u>
insuffisance de financement	5 987 722,27
c) total	
investissements nets	73 904 537,15
amortissements	+72 281 131,48
amortissements complémentaires	+0,00

excédent de revenus de fonctionnement	+103 190 090,12	
autofinancement		175 471 221,60
excédent de financement		101 566 684,45

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 103 190 090,12 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2007 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 653 232 520,68 francs dans la composition suivante:

<i>Actif</i>	Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de 149 827 462,13 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 647 886 765,37
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	1 005 345 755,31
Total de l'actif	2 653 232 520,68
<i>Passif</i>	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	96 065 410,48
Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	1 840 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	38 136 570,84
Provisions (nature 24)	113 823 051,62
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	12 293 433,47
Fortune nette (nature 29)	552 914 054,27
Total du passif	2 653 232 520,68

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2007 à 16 795 691 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Projet d'arrêté du 25 février 2008 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund: «Externalisations et privatisations» (PA-76)¹.

Exposé des motifs

Les auteurs du présent projet d'arrêté ont été choqués d'apprendre que le Conseil administratif a décidé, peu après l'adoption du budget 2008, de supprimer le corps des agents municipaux tout particulièrement chargé du contrôle du stationnement des véhicules. Ce service municipal a été créé en raison de l'incapacité de l'Etat à prendre en charge cette importante tâche de gestion des places de stationnement en ville. On peut, certes, comprendre que la gendarmerie ait d'autres tâches à assumer, mais force est de reconnaître que la brigade du trafic est dotée d'un effectif totalement insuffisant. Un accord avait cependant été trouvé entre la Fondation des parkings, chargée de l'attribution des macarons et du contrôle des horodateurs, et la Ville, qui gérait les zones bleues, protocole complètement remis en cause par la récente décision du Conseil administratif.

Les auteurs s'étonnent également du fait que la Ville ait renoncé à une tâche d'autorité et qu'elle se soit enlevé ainsi le droit d'intervenir systématiquement pour des problèmes de stationnement sur son domaine public. Il s'agit là d'un renoncement qui porte atteinte aux compétences de la Ville de Genève et au contrôle démocratique que le Conseil municipal exerce sur l'administration.

Forts de cette expérience, nous voulons éviter qu'à l'avenir d'autres tâches soient soumises au même sort, car, hélas, un certain nombre de signes, ne se limitant d'ailleurs pas à un seul département, nous donnent toutes les raisons d'être inquiets à cet égard.

En rappelant, pour conclure, que le Conseil municipal peut examiner, édicter, voire amender les règlements auxquels sont soumis des services ou le personnel de l'administration municipale, nous proposons le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la volonté politique – confirmée par une récente décision – du Conseil administratif d'externaliser, de délocaliser ou de privatiser certains services;

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncé, 4513.

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Tout projet:

- de transfert à l'intérieur de l'administration municipale d'une tâche,
 - d'externalisation, de délocalisation ou de privatisation d'un service,
 - de nouvelles tâches dans le développement de l'administration,
- doit faire l'objet d'un projet de règlement figurant dans un arrêté.

Art. 2. – Ledit règlement doit impérativement être soumis pour examen et approbation au Conseil municipal.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'imagine que tout le monde a lu ce projet d'arrêté: il s'agit de mettre fin à un certain nombre de pratiques qui ne nous semblent pas être dignes d'une collectivité publique comme la nôtre.

Notre projet d'arrêté articule trois points: les externalisations, les privatisations et les délocalisations. Je ne vous ferai pas l'injure de vous expliquer quelles sont les conditions pour les personnes demandeuses d'emploi à Genève et la manière dont on les poursuit, on les culpabilise, en les rendant responsables de leur malheur. Nous les connaissons tous et il n'est qu'à voir toutes les mesures prises contre ces personnes, compte non tenu de leur situation et des raisons pour lesquelles elles se retrouvent sans emploi.

Nous connaissons tous le discours des chefs d'entreprise qui, bien que leurs entreprises fassent des bénéfices, continuent à vouloir faire porter la responsabilité aux travailleurs du fait que, bien que faisant des bénéfices, on les vire quand même. Quand cela se passe dans les entreprises privées, il est difficile pour nous d'intervenir; nous connaissons tous les lois qui régissent l'entreprise. Ce n'est pas là notre propos ce soir.

En revanche, comme conseillers municipaux, nous pouvons intervenir sur les pratiques dans l'administration communale genevoise. Que notre Conseil administratif puisse se prêter à des pratiques de cet ordre, qui sont donc privatisations, externalisations et délocalisations, cela nous semble être une réflexion à bien trop court terme et il ne nous est pas possible de l'excuser.

Je voudrais ici expliquer ce dont il s'agit. D'habitude, notre parlement est, je dirais, friand de motions pour dénoncer les conditions de vie et de travail des enfants dans d'autres pays. Néanmoins, il semble que notre Conseil administratif n'ait pas vraiment d'états d'âme à délocaliser le travail dans les mêmes pays que

nous dénonçons. Là, la délocalisation permet un certain nombre d'économies et d'équilibrer un budget. Tout le monde se gargarise de la gestion libérale du budget de la Ville. En l'occurrence, le moins cher a un prix et ce sont les travailleurs qui paient, les demandeurs d'emploi à Genève et ceux des pays dans lesquels on a délocalisé, qu'on paie à coups de lance-pierres. C'est là une pratique que nous n'acceptons pas. Voilà pour délocaliser.

Ensuite, il y a externaliser. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'on demande à une entreprise privée de remplir une tâche qui est celle de notre collectivité, qui est celle de l'administration elle-même. Encore une fois, cela coûte moins cher, parce que les entreprises auxquelles nous ferons appel, que nous mettrons en concurrence les unes avec les autres, vont tenter de nous présenter des prix qui sont moins chers les uns que les autres. Et le moins cher, encore une fois, ce sont les travailleurs qui le paient, à savoir que le travail dans les entreprises privées est moins rémunéré, que les conditions de travail sont moins bonnes, que le statut de ces travailleurs n'est pas le même que celui des travailleurs de la fonction publique. Externaliser, très simplement, cela veut dire: le travail est trop cher, alors on le confie à des entreprises moins chères pour la collectivité, mais qui en fait ne seront pas tellement moins chères, puisque nous allons nous retrouver avec des personnes sans emploi, qui auraient peut-être pu remplir ces tâches et qui ne seraient pas à la charge de la collectivité. Là encore, on peut relativiser la notion de moins cher...

Quant à privatiser, c'est un peu le même fonctionnement. Une fois de plus, on va confier à une entreprise privée une tâche qui devrait être remplie par l'administration communale parce que c'est moins cher! Pour faire des économies! Il faut rappeler que pour une collectivité publique comme la nôtre, qui n'est pas au CAC 40 – elle n'est pas cotée, elle n'émet pas d'actions, elle n'a pas d'actionnaires à payer – nous n'avons pas à faire des économies. Nous devons gérer les deniers publics au plus près, bien entendu, mais c'est tout!

Nous avons d'abord une mission: être un service public au service du public. Or que faisons-nous? Nous privatisons les tâches et, comme par hasard, les tâches d'autorité aussi, et c'est inadmissible, impardonnable! Je ne vous ferai pas non plus l'insulte de vous raconter les problèmes d'une certaine entreprise privée de police, qui fait en ce moment les titres des journaux et qui, elle aussi, remplit une tâche qui n'est pas la sienne et, pire encore, qui enfreint la loi!

Aujourd'hui, nous voulons mettre fin à ces pratiques. Nous voulons dire qu'il existe de nombreuses manières de pratiquer une politique anticyclique. Or il ne semble pas que notre Conseil administratif ait entendu que, s'il lui appartient d'avoir une politique anticyclique pour ce qui est de la finance, pour préserver le patrimoine de notre collectivité, il pourrait aussi faire une politique anticyclique sur le marché du travail. Car là, tous ces travaux confiés à des entreprises privées

ou réalisés dans d'autres pays sont autant d'emplois qui pourraient être offerts aux Genevois demandeurs d'emploi. Je crois qu'on ne manque pas de compétences à cet égard.

Nous nous retrouvons dans cette position où, pour faire moins cher, nous portons préjudice à la situation du marché du travail. Aujourd'hui, nous sommes en conjoncture haute et tout le monde va me dire que le chômage a beaucoup baissé, que cela va beaucoup mieux... Seize mille personnes au chômage, ce n'est pas rien! Je vous vois acquiescer, sauf que nous savons tous ici qu'il y a des cycles et que si la conjoncture est haute aujourd'hui, elle sera basse demain. Que faisons-nous pour que, une fois de plus, l'addition ne soit pas payée par les travailleurs?

Voilà pourquoi nous avons présenté ce projet d'arrêté, pour que le Conseil administratif remplisse enfin sa tâche de gouverner. Il n'est pas facile de gouverner, mais j'ai envie de rappeler au Conseil administratif qu'il n'est pas là seulement pour gérer. Nous n'avons pas élu des gestionnaires, nous avons élu des politiques, qui doivent prendre des positions politiques. En l'occurrence, comme nous avons le plaisir, la joie, la surprise d'avoir élu un Conseil administratif de gauche, nous entendons qu'il fasse le travail pour lequel nous l'avons élu...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je transmettrai...

M^{me} Salika Wenger. Je pense qu'ils doivent connaître ma position... (*Exclamations et rires.*) Nous attendons d'eux qu'ils fassent ce travail de gouverner.

Mais certaines mesures sont difficiles à prendre. Il est extrêmement difficile, et nous l'avons constaté il y a peu de temps, de dire que nous allons engager plus de personnel, parce que ce n'est pas dans le *trend*, pour ceux qui adorent ce vocabulaire... Néanmoins, *trend* ou pas *trend*, mode ou pas mode, il n'empêche que nous attendons de notre Conseil administratif qu'il fasse ce travail de moduler, de modérer les problèmes du marché du travail.

C'est pourquoi nous présentons ce projet d'arrêté PA-76, que nous entendons renvoyer ou à la commission des finances, ou à la commission du règlement. Et comme j'espérais que M. Dramé serait présent, lui qui aime beaucoup les petites phrases sibyllines, je dirai que quand un patron vous dit que son entreprise est comme une grande famille, attendez-vous à travailler pour ses enfants et ses neveux! (*Rires.*)

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce projet d'arrêté est un exemple typique, presque un cas

d'école, d'un choix idéologique. Il s'agit, au-delà de la formulation du projet, de déterminer si la collectivité doit exercer ou déléguer certaines tâches que le secteur privé serait capable d'assumer tout aussi bien, sinon mieux qu'elle.

Au cas d'espèce, on constate la volonté d'une partie d'un délibératif de s'ingérer dans des mesures purement internes, tels les transferts de certaines tâches au sein d'une même administration. Chacun sait que non seulement la lourdeur administrative est improductive, mais que l'efficacité ne peut se réaliser que dans un allègement de l'appareil étatique.

Toutefois, les préjugés perdurent et certains éprouvent quelque peine à admettre cette inévitable évolution. La nostalgie de l'Etat fort, seul capable de combler les inégalités, réapparaît et cette vision fantasmatique sert de ligne de conduite à une politique totalement déphasée des réalités.

Accepter ce projet d'arrêté, ce serait mettre un frein au progrès, ce serait s'opposer à la gestion moderne, bref, ralentir et bloquer un fonctionnement administratif plus efficace. Dès lors, l'Union démocratique du centre refusera ce projet d'arrêté.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons entendu tout à l'heure un long exposé théorique qui nous expliquait la nature des externalisations, des privatisations, et nous nous sommes un peu enfermés dans ce dogme, comme vient de le dire M. Hämmerli.

Au niveau du Parti démocrate-chrétien, nous sommes convaincus que notre magistrat souhaite mettre de l'ordre. Il l'a prouvé. Il veut clarifier des situations quand même un peu troubles du temps du précédent magistrat, qui, comme par hasard, est du même parti – A gauche toute! – que la préopinante.

Nous faisons donc confiance à notre magistrat. Nous avons vraiment l'impression que M. Maudet veut trouver des solutions et, quant à nous, nous ne pensons pas que les agents municipaux s'identifient particulièrement à ce travail ingrat qui consiste à mettre des amendes sur des pare-brise.

Nous comprenons aussi que M. Maudet ait envie de faire autre chose avec les agents de sécurité municipaux (ASM) et les agents municipaux (AM), qu'il ait envie de leur confier des tâches beaucoup plus proches du citoyen pour plus d'efficacité et une plus grande convivialité en ville de Genève.

Cette externalisation, comme on l'a appelée, ne nous gêne donc pas du tout. Nous pensons que nous sommes dans le rationnel, que notre magistrat est un homme de terrain qui veut faire vite et bien. Nous l'encouragerons à aller dans ce sens.

M. Olivier Fiumelli (R). J'ai bien suivi l'exposé de M^{me} Wenger et je comprends parfaitement que ses électeurs veulent entendre ce discours. Mais je suis un peu étonné qu'il en aille de même pour les électeurs d'autres composantes de l'Alternative, parce que là, concrètement, de quoi s'agit-il? Parle-t-on vraiment, dans le cas qui nous occupe, d'externalisations, de délocalisations, de privatisations?

Vous avez parlé du travail des enfants, Madame. C'est quand même assez incroyable! Je ne savais pas que le Conseil administratif avait confié des tâches à des pays qui connaissent ce type de pratiques... Si vous pouvez m'en donner quelques exemples, j'en serais fort heureux.

La seule chose que j'ai retenue de votre intervention, c'est quand vous avez dit que les conseillers administratifs ne sont pas des gestionnaires...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Pas uniquement!

M. Olivier Fiumelli. ...ne sont pas uniquement des gestionnaires. D'accord, je l'entends bien. Mais, pourtant, c'est ce que vous voulez que le Conseil municipal devienne s'il se mêle des affaires internes du Conseil administratif. Vous souhaitez gérer à la place du Conseil administratif, c'est bien de cela qu'il s'agit...

Je pense que le Conseil administratif a bien d'autres choses à faire. Il doit donner des impulsions politiques, il doit se prononcer sur les tâches, sur les prestations. On a parlé tout à l'heure du budget par prestations en débattant des comptes. Vous avez tous lu la jolie petite phrase de Saint-Exupéry, qui dit bien que les grandes personnes ne doivent pas ne s'occuper que des chiffres, mais aussi des choses, des tâches, des prestations. Pourtant, c'est ce que vous êtes en train de faire là.

Pour le Parti radical, il n'est absolument pas sain que le Conseil municipal se mêle de la gestion interne du Conseil administratif. Pour notre part, nous lui faisons entièrement confiance à cet égard. Ce qui nous préoccupe, ce sont ses tâches, et je vous rappelle juste que ce projet d'arrêté est totalement inutile et qu'il se base en plus sur un article de loi qui n'existe plus, à savoir l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes... Or cet article a été supprimé il y a quelques années maintenant et je ne sais pas exactement de quoi vous parlez.

Enfin, nous vous informons que vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de créer des services pendant l'examen du budget. Vous êtes totalement libres, si vous trouvez les recettes correspondantes, d'inventer des services, de faire preuve de créativité, mais vous le ferez lors du budget et non pas en votant ce projet d'arrêté.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour le Parti socialiste, très clairement, il ne s'agit pas de nous ingérer dans les affaires du Conseil administratif, ni même de devenir à notre tour des gestionnaires. Il s'agit, ici, de savoir quelles prestations publiques notre municipalité veut ou non assurer.

En ce sens, pour nous, il ne s'agit pas, comme on l'a entendu dire par le préopinant de l'Union démocratique du centre, d'un choix idéologique, mais d'un choix politique, et c'est bien à cela que nous sommes conviés, et c'est bien pour cela que le Parti socialiste a été cosignataire de ce projet d'arrêté.

En effet, nous n'aurions peut-être pas eu besoin de déposer ce projet d'arrêté si nous n'avions pas été alertés par la possibilité que le magistrat Pierre Maudet avait en transférant le travail du corps des AM à la Fondation des parkings. Or il serait quand même bon de rappeler ici que, finalement, ce projet a avorté et que, par conséquent, on peut en discuter. Il s'agissait effectivement d'une option politique du magistrat et nous sommes bien là pour savoir si, oui ou non, nous avalisons ces options politiques.

Qui plus est, ces options ont des incidences budgétaires, car, je le rappelle, ces amendes rapportent pas moins de 12 millions de francs à la Ville de Genève. Vous me direz qu'on peut s'en passer... Ce projet est pour l'instant peu avancé, pour ne pas dire lettre morte, mais toujours est-il que, même si on avait donné un autre travail aux personnes en charge, cela aurait représenté pour la Ville un coût qui méritait d'être chiffré. Au fond, il restait à prouver que cette externalisation était un gain pour la Ville.

L'option politique est là, parce que nous avons entendu M. Pierre Maudet dire que d'autres tâches pouvaient être confiées à ces AM. Pourquoi pas? En effet, d'autres tâches seraient intéressantes et nécessaires pour la Ville, mais si nous voulons en discuter, où pouvons-nous le faire ailleurs que dans l'enceinte politique? C'est un choix politique!

Par conséquent, je ne ferai pas un discours idéologique autour de ces externalisations, de ces transferts de charges. Je veux simplement dire ici que le Parti socialiste aimerait que toutes ces options soient discutées au sein du Conseil municipal, que le Conseil municipal soit informé des options prises, qui ne sont pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, simplement de la gestion. Ce sont des prestations publiques que l'on décide ou non de fournir, que l'on décide ou non de supprimer.

J'admets que le Parti socialiste a confiance en l'action municipale, en l'action étatique. C'est peut-être un appel à un Etat plus fort, mais souvenez-vous que même les Etats-Unis ont engagé l'action de l'Etat quand il s'est agi tout récemment de venir en aide aux banques privées devant les krachs qu'elles subissaient.

Il faut relever que l'Etat n'est pas seulement là quand on veut bien l'appeler pour boucher les trous du privé. Il peut aussi être là pour initier une politique publique intéressante pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

On me dira que le Parti socialiste propose une gestion qui n'est pas moderne, mais j'avoue que je n'ai pas encore compris, pour ma part, ce qu'était une gestion moderne, ce que cachait ce mot de «modernité» dans vos propos. Je préfère dire que le Parti socialiste est pour une gestion équitable des deniers publics, pour une gestion redistributive pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je crois que ce type de proposition pose bien le problème du bien-fondé de certaines décisions prises au niveau du Conseil administratif au nom de la rationalisation. On pourra longuement ergoter sur ce qu'on appelle rationaliser et faire des économies. Toujours est-il que nous nous posons des questions, d'autant plus qu'il y a très peu de temps la commission des travaux et le Conseil municipal avaient voté des crédits pour le déplacement des AM dans le bâtiment des Schtroumpfs, en l'occurrence. On peut se poser la question du bien-fondé et de l'opportunité d'une telle décision.

Au-delà de cet aspect, il est clair que se pose la question du transfert à un service semi-public de tâches jusqu'ici remplies par l'Etat. A mon avis, on va vers une forme de privatisation de ces tâches, mais est-ce bien le rôle de l'administration d'y contribuer?

Une autre question concerne cette espèce de phénomène de «déconstitution» d'un corps uniformé qui a fonctionné pendant un certain temps et qui, comme l'a dit la préopinante socialiste, a quand même rapporté entre 12 et 20 millions de francs par année, assurant de la sorte des recettes relativement confortables à la Ville de Genève.

Si ces recettes ont diminué, ce n'est pas, à mon avis, parce que les gens sont devenus tellement plus disciplinés, mais bien parce qu'il y a peut-être eu des mots d'ordre qui incitaient les AM à être un peu moins attentifs aux transgressions des lois de la circulation et du parage...

Au vu de tous ces éléments, le Parti des Verts souhaiterait le renvoi de ce projet d'arrêté à la commission du règlement. Il y a un tas de questions que nous aimerions poser au magistrat, notamment par rapport à ce que sont devenus ces AM, puisqu'ils devaient trouver d'autres tâches à l'intérieur du service municipal. Et, bien sûr, encore une fois, la question principale, c'est bien celle de ces décisions prises au nom d'économies qui, sur le fond et dans la durée, n'en sont point.

M. Alexis Barbey (L). Ce sujet est visiblement éminemment politique... J'aimerais l'aborder de façon non politique pour vous dire clairement que, pour les libéraux, ce projet a tout faux. Tout faux parce que c'est une proposition qui, d'une part, est incorrecte d'un point de vue juridique. Le Conseil municipal n'est pas l'employeur de l'administration; l'employeur, c'est le Conseil administratif. Il revient donc aux magistrats la liberté de gérer cette administration au plus près de leur conscience et de leurs engagements politiques.

D'autre part, ce projet d'arrêté est, à nos yeux, totalement irresponsable. Il ne parle pas, en effet, uniquement du corps des ASM, mais il demande, à vous entendre, Messieurs et Mesdames de l'Alternative, que la Ville de Genève lutte contre le chômage par une politique d'emploi à tout va et que, à ce titre, elle puisse engager autant de gens qu'il sera nécessaire.

Mais, Mesdames et Messieurs, c'est le tonneau des Danaïdes que vous cherchez à remplir! C'est quelque chose de totalement impossible! Ce n'est pas par le biais d'engagements de personnes dans l'administration qu'on luttera contre le chômage à Genève. Cette tâche n'est pas en rapport avec nos possibilités, ni d'ailleurs avec nos souhaits.

Enfin, cette mesure qui nous est proposée est totalement inapplicable. Imaginez-vous le nombre de fois que le Conseil administratif devrait venir devant le Conseil municipal pour lui soumettre le transfert d'un poste, d'une personne à une autre... D'ailleurs, l'engagement d'une personne et les transferts nous sont déjà soumis au moment du budget, comme au moment des comptes. En fait, cette proposition ne sert donc pas à grand-chose.

J'ai entendu M^{me} Valiquier Grecuccio nous dire qu'il s'agissait d'une gestion équitable que devait faire le Conseil administratif. Équitable oui, mais équitable pour qui? Les ressources financières que suppose l'application des mesures proposées ici sont totalement inéquitables pour les contribuables qui procurent ses ressources financières à la Ville. C'est une forme de redistribution des impôts qui nous sont versés qui prive la Ville de ses moyens.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral votera contre ce projet d'arrêté PA-76 et il vous demande de le refuser sans autre forme de procès.

Le président. Monsieur Fiumelli, vous allez pouvoir nous dire que l'alinéa 2 de l'article 30 existe bel et bien...

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, j'ai dit une bêtise tout à l'heure à propos de l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, car je n'avais effectivement pas la bonne version de la loi...

Le président. Oui, et j'en profite pour lire cet alinéa 2: «Le Conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.» C'est à partir de cet alinéa que nous statuons sur ce projet d'arrêté.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir et l'honneur de m'exprimer ici, je le précise d'emblée, au nom du Conseil administratif et en particulier au nom de ma collègue Sandrine Salerno, qui, comme vous le savez, est en charge des questions de personnel, mais qui est absente et excusée ce soir. Je ne m'exprime donc pas à titre personnel, c'était peut-être utile de le préciser – mon collègue pourra confirmer – vu les déclarations de certains.

Alors je crois, Mesdames et Messieurs, et avec moi mes collègues, que ce projet d'arrêté PA-76 confond la fin et les moyens. Il mélange un petit peu tout. Il mélange ce qui à la fois relève de l'organisation pure de l'administration, c'est l'article 48 de la LAC qui le dispose. Il mélange la fin, c'est-à-dire les objectifs politiques qu'on postule et que normalement vous validez au moins une fois par année, de manière générale, à travers le budget.

Le Conseil administratif n'entend donc pas, ce soir, répondre sur le problème des mines en Colombie ou Dieu sait quoi; il n'entend pas davantage parler ici de la politique que devrait mener la Ville, si j'en crois certains ou certaines, politique anticyclique, en engageant pour éviter que ces gens ne tombent au chômage, auquel cas on n'aurait plus beaucoup de limites d'engagements.

Il entend en revanche rappeler que nous avons mis sur pied – qu'une certaine majorité dans cette enceinte a mis sur pied – un fonds chômage qui se veut proactif dans le domaine. A vous de juger si c'est le cas ou pas. Mais ce fonds existe et la Ville mène une politique en matière de lutte contre le chômage.

Le Conseil administratif aimerait surtout insister sur la distinction – et là, évidemment, une confusion est faite – entre externalisations et privatisations. Il n'y a pas, à ma connaissance, d'exemples récents de privatisations de services publics municipaux ou, si c'est le cas, il faudra me le dire, parce que cela m'aurait échappé.

Et là, je m'exprime un instant à titre personnel. Depuis que je siège dans cette enceinte, sur vos bancs ou sur ceux du Conseil administratif maintenant, il ne m'a pas échappé en revanche qu'une certaine majorité présente dans cette salle aurait dû, me semble-t-il, présenter tous les garde-fous pour l'éviter. Je n'ai pas souvenir que cela se soit passé. Si cela remonte à très longtemps, il faudra me le dire, sinon je prendrai connaissance avec intérêt des exemples. (*Protestations.*)

Sur l'externalisation, très clairement, le Conseil administratif est d'avis qu'un certain nombre de tâches seront mieux exécutées à l'extérieur, non pas forcément du giron public, parce qu'il est arrivé, et encore récemment, qu'on confie des missions à des fondations de droit public, éventuellement à d'autres collectivités locales, à l'Association des communes genevoises ou à ses sous-groupes. Il vaut mieux, en effet, l'effectuer à la bonne échelle pour des motifs parfois de masse critique, mais souvent aussi de prestations de qualité aux citoyens. C'est une forme d'externalisation.

A l'inverse, le Conseil administratif, et vous connaissez sa position, postule un certain nombre d'«internalisations», si vous me passez le terme opposé, notamment dans le domaine de la petite enfance. Vous avez abondamment discuté de ce sujet dans cette enceinte, avec l'intégration de quelque 1000 personnes dans la fonction publique municipale, qui aujourd'hui n'y sont pas.

Voilà deux mouvements, dans un sens ou dans un autre, qui continueront d'émailler la politique municipale sous des angles d'organisation, mais aussi pour répondre à des fins politiques. Le Conseil administratif n'entend pas dire, ni ce soir, ni demain, ni jamais, qu'il s'interdit définitivement de confier des tâches à l'extérieur, que ce soit dans le giron public, voire au-delà.

Alors, Mesdames et Messieurs, j'aimerais à ce stade rendre hommage à deux personnes qui ont montré la voie. Certains faisaient allusion tout à l'heure à la question du contrôle du stationnement. Deux de mes prédécesseurs avaient, semble-t-il, mis de côté les aspects idéologiques qui auraient pu les guider, Christian Ferrazino, André Hediger, chacun à sa manière, en signant, il y a maintenant cinq ans, une convention avec la Fondation des parkings, pour initier ce mouvement d'externalisation dans le giron public du contrôle du stationnement.

J'aimerais saluer ici l'action de ces deux magistrats, dont je me sens pleinement redevable, et j'aimerais inscrire dans la continuité de cette action la perspective de l'éventuelle externalisation du contrôle du stationnement. Je rassure la cheffe de groupe socialiste: le projet va bien, nous y travaillons depuis six mois et j'aurai le plaisir de le présenter dans le cadre du budget, parce que ces travaux ont un impact budgétaire. Je me réjouis de répondre à vos questions. Je sais déjà qu'il y en aura, notamment à la commission des sports et de la sécurité.

Mais j'aimerais aussi vous dire ici, ce soir, parce que je représente bien mes collègues, que, notamment dans le domaine de la conciergerie, des restaurants d'entreprise, dans le domaine de l'architecture, où nous confions passablement de mandats – et mon collègue Pagani pourra en témoigner – dans le domaine des travaux, de la sécurité et du gardiennage, en charge de ma collègue Sandrine Salerno, pour les bâtiments, pour l'engagement – certains faisaient allusion à une grande société de sécurité – eh bien, dans tous ces domaines, nous externalisons et nous nous en félicitons. Dans le domaine des écoles aussi... (*Exclamations.*)

Dans la culture également, il y a régulièrement un va-et-vient entre des tâches pour lesquelles se pose régulièrement la question de la pertinence de l'action au sein de la Ville de Genève ou à l'extérieur.

Mesdames et Messieurs, le problème est là. Au bout d'un moment, le Conseil administratif assume-t-il son organisation, en vertu de la LAC? Il pèse sur des moyens et pas sur des fins, et il vous propose des solutions. Ou bien entendez-vous vous y substituer? C'est une bonne question et là j'aimerais répondre, Monsieur le président, à l'auteur du projet d'arrêté: gouverner, c'est choisir aussi... Et faire des choix, c'est admettre que l'action publique a des limites. Parfois, elle pourra être mieux assumée à l'interne et parfois mieux à l'externe.

C'est en ce sens, Mesdames et Messieurs, que nous vous recommandons de ne pas entrer en matière sur ce projet d'arrêté. Mais si d'aventure vous deviez le faire, nous en discuterons dans la commission où vous déciderez de le renvoyer. Nous vous ferons une réponse plus circonstanciée.

Enfin, puisque l'auteure du projet d'arrêté a commencé par un proverbe, je ne vais pas y couper... J'en ai trouvé un qui sied particulièrement à la circonstance en matière d'externalisations, un proverbe que M. Dramé pourra certifier d'origine africaine: «Ne pile pas ton mil avec une banane mûre!» (*Rires.*)

Le président. Merci, Monsieur le magistrat... C'est pire si la banane est molle... (*Rires.*)

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté recueille 33 oui et 33 non; le président départage les voix en votant oui.

Le président. J'ai été saisi de deux demandes de renvoi, à la commission des finances et à la commission du règlement.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des finances est refusé par 34 non contre 24 oui (9 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi à la commission du règlement est accepté par 34 oui contre 24 non (9 abstentions).

6. Motion du 20 février 2008 de MM. Vincent Maitre, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, Florence Kraft-Babel, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et Alexis Barbey: «Sécurité informatique: connectons-nous à la réalité!» (M-772)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le piratage informatique représente la deuxième économie parallèle mondiale après le trafic d’armes international;
- que le piratage informatique, représentant 200 milliards de dollars en 2006, est devenu plus lucratif que le trafic mondial de stupéfiants (chiffre officiel du FBI);
- que la cybercriminalité a changé de visage et qu’elle est désormais structurée et organisée en réseaux de malfaiteurs, à des fins essentiellement lucratives;
- que le piratage informatique constitue la forme de menace terroriste la plus importante du XXI^e siècle;
- que les entreprises spécialisées dans le piratage éthique (*ethical hacking*), soit le piratage sur mandat afin de tester la sécurité du système informatique d’un particulier, connaissent un taux de réussite de 100% en quelques heures;
- qu’il en coûterait, selon une étude de l’Ecole polytechnique fédérale de Zurich, quelque 5,83 milliards de francs par semaine pour l’économie suisse en cas d’attaque sur toutes les grandes entreprises;
- que plus de 50% des entreprises françaises ont été piratées, bien que ce pays soit plus avancé que la Suisse en matière de sécurité informatique;
- que Swisscom a déjà été victime d’une attaque informatique le 7 janvier 2008;
- que certaines banques, en Suisse, ont également été victimes d’attaques engendrant des pertes de plusieurs dizaines de millions de francs au cours des dernières années;
- que la plupart des banques privées à Genève ont dû faire tester la sécurité de leur système informatique par des entreprises indépendantes spécialement qualifiées;
- que la plupart des collectivités sont peu conscientes du danger et n’ont, en conséquence, encore rien entrepris pour sécuriser leur système informatique et protéger leurs données de façon efficace;

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 4417.

- qu'il en découle une violation de la Constitution fédérale, article 13, et de la loi fédérale sur la protection des données (LPD), articles 1 et 2 et article 7, alinéa 1 notamment,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater une entité indépendante et privée, reconnue par l'Etat et, en conséquence, autorisée à traiter des données confidentielles, afin de détecter les failles, évaluer les risques et protéger le patrimoine informationnel ainsi que le réseau informatique de l'administration municipale de la Ville de Genève.

M. Vincent Maitre (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà objectivement une motion qui répond à un besoin. Peut-être ne le savez-vous pas, le piratage informatique dans son ensemble représente la deuxième économie parallèle, souterraine, mondiale. Elle est devenue plus lucrative que le trafic de drogue et elle figure en deuxième position derrière le trafic d'armes international. Une étude relativement récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a pu calculer qu'en cas d'attaque majeure sur les principales entreprises suisses il en coûterait à notre économie quelque 5,83 milliards de francs par semaine.

Certains diront que cette motion M-772 est alarmiste, mais malheureusement non. Des faits, rien que des faits! Le 7 janvier 2008, Swisscom s'est vu attaquer par des pirates, ce qui a eu pour effet de neutraliser complètement son système informatique pendant un après-midi entier. Quelque deux ou trois mois plus tard, un candidat aux élections municipales françaises – vous vous en souvenez peut-être – a vu son site personnel piraté et détourné vers d'autres sites un peu moins respectables.

Enfin, pour la simple semaine du 9 au 16 mars 2008, la célèbre entreprise d'antivirus McAfee a recensé pas moins de 200 000 attaques de sites en une seule journée dans le monde entier. Plus récemment, nous nous souvenons encore que Kudelski a été attaqué par la filiale d'un concurrent direct, évidemment dans des buts d'espionnage industriel.

Nous nous souvenons également que l'Euro 2008 a vu une partie de son site être piraté. La semaine dernière, c'était le Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) qui y avait droit. Bref, la liste est bien trop longue, puisqu'il ne se passe pas une semaine sans que les médias relatent une attaque plus ou moins grave.

Ce qui est fondamentalement nouveau, depuis grosso modo une année, c'est le changement de visage de la cybercriminalité. Aujourd'hui, elle se manifeste sous forme d'organisations criminelles structurées qui, évidemment, agissent dans des buts très lucratifs. Nous pouvons constater que la Suisse, à ce niveau-là,

dans son ensemble, en est littéralement à l'âge de la pierre. Il est dès lors temps d'agir, et d'agir comme il faut.

Comment peut-on alors agir concrètement? A Genève notamment, des entreprises spécialisées dans ce domaine emploient d'anciens pirates, qu'elles ont réussi à remettre, si l'on peut dire, sur le droit chemin. Ces personnes testent et piratent, sur mandat, les systèmes informatiques d'entreprises, de banques et – pourquoi pas? – bientôt, je l'espère, de la Ville de Genève.

Très souvent, les collectivités, les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, ne sont absolument pas conscientes des risques. Elles se sentent protégées parce qu'elles ont déboursé des centaines de milliers de francs, voire des millions de francs, pour acheter des *firewalls*, des antivirus, des logiciels de protection.

Mais pour prendre une image qui parlera à tout le monde, vous pouvez concrètement acheter le meilleur système d'alarme et le poser sur votre porte d'entrée, acheter les plus gros verrous, les plus résistants, cela ne sert strictement à rien si vous laissez la porte de derrière ouverte. Un réseau informatique est construit exactement de la sorte.

Précisons encore que ces sociétés spécialisées, qui piratent sur mandat, connaissent un taux de réussite, pour certaines, de 100%, et ce en moyenne en un après-midi seulement.

Si nous n'agissons pas maintenant, les conséquences pour l'économie peuvent être absolument dramatiques, mais, en plus, nous nous rendons coupables directement de violations de la loi sur la protection des données, puisqu'une simple commission par omission, si je peux m'exprimer ainsi, met en péril toutes les données personnelles de ceux qui peuvent l'utiliser, les services et les prestations d'une municipalité comme la nôtre.

Raison pour laquelle je vous encourage fortement à renvoyer cette motion M-772 en commission de l'informatique et de la communication, afin qu'elle y soit traitée.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

Préconsultation

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je serai très bref, rassurez-vous, et, une fois n'est pas coutume, j'interviens en début de tour de préconsulta-

tion, parce que les objectifs de cette motion sont déjà remplis en réalité. Je félicite l'auteur de la motion, puisqu'il met le doigt sur un problème réel.

En revanche, nous n'allons évidemment pas annoncer *urbi et orbi* que nous mandations – c'est libellé ainsi dans l'invite – déjà des entreprises, ni dire lesquelles, ni livrer les résultats. Ce que je vous propose, c'est de donner à la commission de l'informatique et de la communication les informations relatives à cette problématique, indépendamment d'ailleurs de cette motion, laquelle est en soi une puissante incitation à l'externalisation...

Elle demande en effet un certain nombre de mandats externes, ce qui est parfaitement raisonnable d'ailleurs dans le domaine de l'informatique. Permettez-moi de le souligner, parce que je sais que les représentants de l'Alternative y sont attentifs. Mais je m'engage évidemment à donner des informations dans les limites du possible, parce que vous touchez un domaine extrêmement sensible.

Dernier élément avant de rendre la parole à la présidente, pour vous signaler que je n'ai pas grand mérite dans ce domaine. Mon prédécesseur en charge des questions d'informatique, Pierre Muller, avait le premier diligenté plusieurs audits, notamment avant de quitter sa charge. Ce travail est donc déjà fait pour un réseau qui a cette particularité d'offrir beaucoup de postes terminaux à toutes sortes de gens, notamment dans les bibliothèques ou différents lieux publics, avec une difficulté certaine à sécuriser ces aspects.

Je vous laisse décider du sort de cette motion. Je m'engage en tout cas, dès lundi prochain, dans le cadre d'une audition sur le budget, à produire un certain nombre d'informations – peut-être pas de documents, vous comprenez pourquoi. Si vous m'incitez à confier quelques mandats externes, je prends volontiers l'incitation au passage!

M. Jacques Baud (UDC). Sécurité informatique, oui! Le piratage informatique, la cybercriminalité, le danger qui en découle avec plus de 50% des entreprises françaises piratées, oui, c'est vrai! Tous les arguments de cette motion sont réels, assez effrayants, et j'y souscris pleinement. Mais aucun système informatique au monde n'est à l'abri, ne peut être entièrement sécurisé. Personne n'y arrive, ni les banques, ni le FBI, ni même l'OTAN...

Alors, ne pas pouvoir sécuriser l'informatique n'est pas une violation de la loi fédérale sur la protection des données. Il y a là tout simplement une impossibilité matérielle de l'appliquer. Un jour peut-être, les solutions seront trouvées, je l'espère comme tout le monde – disons le monde attaché à l'honnêteté!

En l'occurrence, aucune entité, quelle qu'elle soit, n'a la possibilité d'accomplir ce que demande cette motion, laquelle nous amènera à dépenser une fortune

pour un résultat qui ne fera que s'avérer médiocre. Notre administration fait ce qu'elle peut, elle le fait bien, et je l'en remercie. A l'impossible nul n'est tenu!

Pour autant que je sache, nous ne détenons pas de secrets d'Etat qui feraient s'écrouler le monde s'ils venaient à être découverts. Aussi bien, l'Union démocratique du centre trouve cette motion inutile et inapplicable. Donc, partant, nous ne pouvons que la refuser, car ce serait jeter l'argent des contribuables par la fenêtre, ce que nous ne pouvons pas accepter.

M. Jean Sanchez (L). Il s'agit de remercier M. Maudet de ses précisions. Néanmoins, le groupe libéral tient à souligner qu'un audit de sécurité consiste effectivement à s'appuyer sur un tiers de confiance, généralement une société spécialisée en sécurité informatique, afin de valider les moyens de protection mis en œuvre au regard de la politique de sécurité.

L'objectif de l'audit est de vérifier que chaque règle de la politique de sécurité est correctement appliquée et que l'ensemble des dispositions prises forme un tout cohérent. Un audit de sécurité permet de s'assurer que les dispositions prises par l'entreprise, en l'occurrence la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), sont réputées sûres.

Pour assurer une approche globale de la sécurité, quatre critères sont à examiner: la sensibilisation des utilisateurs aux problèmes de sécurité, la sécurité logique – c'est-à-dire la sécurité au niveau des données, notamment les données de l'entreprise, les applications ou encore les systèmes d'exploitation – la sécurité des télécommunications et, finalement, la sécurité physique, soit la sécurité au niveau des infrastructures matérielles, salles sécurisées, lieux ouverts au public, espaces communs de l'entreprise, postes de travail.

Ce travail est considérable et on ne peut pas le demander aux collaborateurs de l'informatique de la Ville. C'est le rôle d'un auditeur externe, spécialisé dans cette tâche et qui a une vision globale des problèmes sécuritaires liés à l'informatique. Un tel audit permettrait également de servir d'appui à la DSIC pour élaborer des règles de sécurité évolutives et internes.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'examen de cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je ne veux pas répéter ce que mes prédécesseurs ont dit. L'informatique rend bien des services, mais elle attire aussi beaucoup de problèmes et de dangers, dont il faut se préserver. Je ne reviendrai donc pas là-dessus. J'ai été ravie d'apprendre qu'autant la DSIC que le magistrat ont déjà

entrepris des actions en ce sens, notamment un audit dont je me réjouis d'entendre les conclusions à la commission de l'informatique et de la communication, où les Verts renverront cette motion.

Je tiens cependant à faire deux petites remarques. Un audit informatique est nécessaire et utile, mais il est une image statique à un moment donné. Or l'informatique avance constamment et les cybercriminels inventent sans cesse des outils pour attaquer les nouvelles protections. L'audit n'est donc pas suffisant et, en commission, il faudra poser des questions pour savoir si des actions ont été entreprises pour engager des outils en vue d'un audit en temps réel, ce qui existe et permet d'avoir le statut de la sécurité informatique au fur et à mesure, et pas seulement à un moment précis.

Il sera aussi intéressant de connaître le degré de sensibilisation du personnel à ce sujet, car il ne sert à rien d'acheter les meilleurs outils, de faire les plus grands audits, si on ne donne pas les bases aux utilisateurs de l'informatique. C'est souvent par là que les plus grandes failles apparaissent et que les cybercriminels s'introduisent.

Pour toutes ces raisons, les Verts renverront cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste réservera un accueil plus favorable à cette motion de l'Entente que ne l'a fait l'Union démocratique du centre tout à l'heure, puisque nous vous invitons à renvoyer ce texte à la commission de l'informatique et de la communication.

Toutefois, nous souhaitons souligner déjà lors du débat d'entrée en matière de ce soir que la Confédération, à la suite de l'attaque dont elle a été victime ce printemps, et le Canton de Genève à son tour ont commandé toute une série d'audits et d'analyses de risques sur ces dossiers.

Le groupe socialiste entend donc étudier cette demande à la commission de l'informatique et de la communication. Il sera tout particulièrement vigilant pour ne pas créer les seuls doublons que la droite entreprend généralement assez volontiers, à savoir la multiplication d'audits et de mandats externes pour des questions qui, somme toute, se posent généralement de la même manière pour toutes les collectivités publiques.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la présidente, vous transmettez à mon préopinant socialiste qu'il ne s'agit pas d'une motion de l'Entente, parce que vous pouvez constater qu'aucun radical ne l'a signée...

Si nous pouvons partager tous les considérants de cette motion M-772, puisque nous lisons aussi la presse tous les jours et que nous sommes tout à fait convaincus que la cybercriminalité est une vraie plaie de notre époque, nous sommes un petit peu mal à l'aise avec l'invite. Pourquoi? Parce qu'on ne peut pas tout simplement décréter qu'un service dysfonctionne et qu'il faut faire un audit.

Sur quelle base allons-nous réclamer un audit? Sur la base de rien. En effet, il n'y a ici aucun fait qui démontre un dysfonctionnement de la DSIC et la nécessité d'un audit. Un audit ne doit pas être entrepris à la légère. Comme je l'ai dit précédemment, dans un autre débat, ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de gérer la municipalité. Etablir une cartographie des risques, c'est le rôle de l'administration et du Conseil administratif, et non pas celui du Conseil municipal.

Nous ne savons pas toujours ce qui se passe en interne. Notre magistrat vient de nous expliquer que ces audits ont été faits et qu'ils sont faits de manière régulière. Nous en sommes tout à fait satisfaits. Si nous commençons à ouvrir la porte aux audits – en ce sens-là, je rejoins mon préopinant socialiste – nous pourrions en réclamer à chaque occasion. Dès que l'activité d'un service ne nous plaît pas, hop, un audit! Ce n'est pas notre façon de faire. Nous ne voyons absolument aucune raison de demander un audit.

Toutefois, nous nous réjouissons de la discussion qui sera menée à la commission de l'informatique et de la communication lors du budget. Le magistrat a promis d'être transparent et de nous fournir toutes les informations nécessaires, comme il le fait à chaque fois sur ce sujet.

La motion demande de mandater une entité indépendante et privée. Pour la petite histoire, je vous rappelle que nous disposons d'un contrôle financier tout à fait indépendant, même s'il est public. Nous pourrions tout à fait décider de renforcer ce service, de le doter d'auditeurs internes spécialisés dans la sécurité informatique, comme c'est le cas au niveau cantonal avec l'Inspection des finances.

Nous avons aussi une autre entité encore plus indépendante, mais publique, la Cour des comptes, qui dispose d'auditeurs informatiques spécialisés. Pour votre information, la Cour des comptes est aussi en charge de l'évaluation des risques de l'administration municipale. Si elle le souhaite et le décide, elle est tout à fait à même de mener des audits informatiques.

Pour toutes ces raisons, nous voterons non à cette motion, sans illusion sur le résultat. Mais, de toute façon, nous nous réjouissons d'entendre notre magistrat à la commission de l'informatique et de la communication.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Evidemment, la sécurité informatique est importante, non seulement pour les entreprises, qui sont très bien équipées dans ce domaine, mais aussi pour les usagers. Vous avez tous entendu que PostFinance avait des gros problèmes parce que des pirates imitaient sa présentation et arrivaient à obtenir des codes et, par là même, à détourner de l'argent des usagers.

Pour les banques, c'est exactement la même chose. Autrefois, on faisait un hold-up avec la grosse artillerie, maintenant on fait des hold-up avec des ordinateurs. On rentre dans tous les systèmes qu'on veut avec un simple ordinateur. La sécurité informatique, la Ville de Genève la pratique.

Toutefois, il faut renvoyer cette motion en commission, même si un rapport ne pourra peut-être pas se faire de manière détaillée, en raison d'une certaine confidentialité sur ce sujet. Mais il suffira à donner une information assez claire pour que tout le monde comprenne que, en Ville de Genève, il se fait déjà quelque chose. Les explications détaillées nous seront données directement par notre magistrat.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés par 43 oui contre 14 non.

7. Motion du 20 février 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, M^{mes} Virginie Jordan, Christine Camporini, Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Mettons fin au non-sens économique de la taxe professionnelle» (M-774)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la possibilité laissée aux communes de décider du montant du prélèvement, selon l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05);
- que le type de cette taxation qui est progressive sur le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le loyer de la société fait que cela n'incite pas au développement économique et à l'engagement de personnel;

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 4417.

- que toute mesure permettant de faciliter l'activité économique des petites et moyennes entreprises (PME) est bienvenue pour permettre une diversité économique en ville;
- l'encouragement à l'emploi que représenterait une modification de la perception de la taxe professionnelle;
- la possibilité de remplacer tout ou partie de la taxe professionnelle par d'autres taxes moins inhibitrices d'emploi et de développement économique;
- que la perte de revenus pour la Ville via la fin de la taxation sur les effectifs serait minime,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- supprimer le prélèvement de la taxe sur les effectifs prévu à l'article 302 de la loi générale sur les contributions publiques, cela dès le budget 2009;
- procéder à une étude de faisabilité sur la suppression pleine et entière de l'actuelle taxe professionnelle communale sur les volets chiffres d'affaires et loyers (manque à gagner, possibilité de compensation via d'autres recettes, etc.).

M. Olivier Fiumelli (R). Comme nous le verrons dans un petit moment, parler de fiscalité est toujours un exercice extrêmement difficile. Cela parce que nous oublions que la fiscalité est un ensemble complet qui démontre bien la relation entre l'Etat, les entreprises et les personnes physiques. Il est toujours très difficile de discuter de fiscalité en prenant un impôt après l'autre. Pourtant, lorsque nous en débattons, nous devrions toujours avoir ces questions en tête: qu'est-ce qu'un bon impôt? quels sont les critères du bon impôt? à quoi sert-il de payer une taxe? quelle est son incidence sur les activités économiques des particuliers?

Nous vous engageons à examiner cette motion M-774 en vous posant la question de savoir si la taxe professionnelle est un bon impôt, et non pas en vous demandant tout de suite où les radicaux veulent supprimer des recettes fiscales, parce que ce n'est pas exactement ce que nous proposons. Nous savons bien que, dans quelques mois, la Constituante se mettra au travail et qu'une de ses premières missions sera de revoir la fiscalité des communes et du Canton. Il n'y a absolument aucun doute sur le fait que cette taxe professionnelle sera remise en cause. C'est pourquoi nous vous recommandons d'accueillir favorablement notre motion, tout simplement pour engager le débat: par quoi allons-nous remplacer cette taxe professionnelle et quelles relations la Ville veut-elle avoir avec ses contribuables?

Pour l'instant, notre motion ne porte pas sur la totalité de la taxe professionnelle, mais bien sur un seul de ses trois piliers, et il s'agit du pilier le plus faible.

Je vous remercie de bien accueillir cette motion et je lance le débat.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Si vous permettez, c'est moi qui vais le lancer...

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous constatons avec intérêt que cette motion préconise un allègement de la pression fiscale en Ville de Genève. L'un des considérants précise «que toute mesure permettant de faciliter l'activité économique des petites et moyennes entreprises (PME) est bienvenue».

Comme nous aurions aimé entendre une telle phrase dans la bouche des motionnaires il y a quelques mois, lorsque, en décembre 2007, l'Union démocratique du centre demandait une diminution de 1 centime additionnel! Mais peut-être que, à ce moment, une telle mesure n'était pas encore bienvenue... Elle l'est aujourd'hui et c'est une bonne chose.

Nous éviterons donc d'ironiser trop lourdement sur les sincérités successives de ceux qui, finalement, avec le temps de la réflexion, parviennent, certes par une autre voie, aux mêmes conclusions que l'Union démocratique du centre sur la fiscalité municipale.

Toutefois, il nous faut rappeler, à nos aimables collègues radicaux, que les modifications d'une loi votée par le Grand Conseil ne peuvent être faites que par celui-ci et non par une commune, fût-elle la Ville de Genève. Et puisque nous en sommes à la soirée des proverbes, permettez-moi d'illustrer mes propos par un proverbe lapon: «Quand tu chasses le phoque, tu ne te promènes pas sur la montagne.»

Le président. Eh bien, c'est la soirée des proverbes! M. Dramé doit regretter de ne pas être parmi nous ce soir...

M^{me} Christiane Olivier (S). Je crois savoir qu'au niveau cantonal le Parti radical a fait la même proposition, à ceci près qu'il s'est peu soucié des répercussions économiques que cette mesure pourrait avoir sur les communes, car ce sont elles en effet qui seront touchées.

Au premier abord, cette motion pourrait sembler très intéressante, car qui, aujourd'hui, au sein de ce Conseil municipal, n'est pas soucieux de défendre le tissu économique de notre cité en soutenant les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes?

A telle enseigne, il faut le rappeler, et j'ai plaisir à le faire, que c'est sur une idée et une proposition socialistes que ce Conseil municipal, justement préoccupé de développer la création et le soutien à ces entreprises, n'a pas hésité à créer la Fondetec et à la doter de 20 millions de francs.

Et voilà, cette motion est typiquement la fausse bonne idée, car si l'on peut souscrire au but poursuivi, je crois que cette proposition n'est pas adéquate et qu'elle est surtout inapplicable, et pour plusieurs raisons.

Je m'étonne d'autant plus qu'elle soit développée par le Parti radical, dès lors que sur ses bancs siège un éminent représentant, spécialiste du domaine fiscal, qui aurait pu s'apercevoir que cette motion n'est pas réalisable. Et pour les raisons que je vais développer et qui rejoignent celles que le préopinant de l'Union démocratique du centre a exposées.

En premier lieu, cette taxe professionnelle, spécificité du canton de Genève il est vrai, puisque nous sommes le seul canton suisse à la prélever, découle de l'article 301 et suivants de la loi générale cantonale sur les contributions publiques. Il en ressort que tant ce Conseil municipal que le Conseil administratif n'ont aucune compétence pour abroger, supprimer ou modifier une loi cantonale.

Il serait donc facile, à ce stade, de ne pas entrer en matière sur cette motion, et nous pourrions en terminer là. Toutefois, pour ne pas céder à cette facilité et afin d'aller plus en avant dans notre argumentation, nous avons fait l'exercice d'étudier les invites.

Il faut savoir – c'est juste un petit rappel un peu technique, mais nécessaire – que la taxe professionnelle se compose de trois éléments: le chiffre d'affaires, le loyer de l'entreprise et l'effectif du personnel. Ces trois éléments de taxation sont indissociables les uns des autres, ce qui revient à dire que l'on ne peut pas en modifier ou en supprimer un sans toucher aux deux autres.

Par conséquent, la première invite, qui demande de n'aborder que le volet sur les effectifs du personnel, tombe d'elle-même. Mais là encore, continuons l'exercice.

En effet, comme cela a été dit dans votre motion, il existe l'article 308 C, qui permet à la commune de procéder à un dégrèvement annuel linéaire, à savoir identique pour l'ensemble des contribuables. Mais là encore, ce dégrèvement est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat; il n'est donc pas uniquement dépendant d'une décision de ce Conseil municipal. Et quand bien même, encore faut-il savoir à quoi il correspond et quel serait son impact.

Comme vous le savez, le taux de perception sur le chiffre d'affaires est variable en fonction du type d'activité. Il est de 0,5% sur le loyer; quant à la taxe sur l'effectif du personnel auquel vous faites référence, elle est de 10 francs par per-

sonne, quelle que soit l'importance de l'entreprise. On voit bien que ce n'est pas ce type de taxe de 10 francs par personne qui met les entreprises en danger, voire empêche la création de certaines.

Mais, toujours pour suivre les invites, nous avons fait les calculs et il en ressort que l'on peut estimer que la suppression du volet sur les effectifs, telle que demandée dans votre première invite, apporterait approximativement un manque à gagner pour la Ville de 1 million de francs par année, alors qu'elle n'aurait aucune incidence, ou de très faibles conséquences sur la petite entreprise.

Car il faut savoir que pour les petites et moyennes entreprises (PME), sur les 20 500 contribuables assujettis en Ville de Genève, 25% de ceux-ci sont redevables d'une taxe minimale, allant de 0 à 170 francs, ce qui veut dire qu'approximativement 5200 entreprises ne paient aucune taxe professionnelle, puisqu'il existe une exonération des premiers 170 francs. Et il s'agit justement là des PME.

Par conséquent, la suppression de la taxe sur les effectifs dont vous parlez, même si elle était possible, n'apporterait aucun soutien à ces PME. Lorsque l'on sait que plus de 50% des revenus de cette taxe proviennent de banques et de sociétés financières, on est loin des PME.

Concernant maintenant, et on arrive à l'autre volet, le revenu global de la taxe professionnelle, il faut savoir que, bon an mal an, celle-ci rapporte à la Ville une centaine de millions de francs, soit 106 853 600 francs en 2007, ce qui correspond à 10% des entrées fiscales de notre municipalité.

Ce qui revient à dire, pour répondre à la deuxième invite qui demande de travailler également sur les deux autres volets, voire de supprimer totalement la taxe professionnelle, que le manque à gagner pour la Ville de Genève serait approximativement de 105 millions de francs annuels.

Et si cette taxe devait un jour disparaître, je le répète, par une décision du Grand Conseil, il faudrait bien la compenser par d'autres taxes. Et c'est là où le bât blesse, parce que le Parti radical nous fait une proposition de suppression de taxe, mais il est bien emprunté quand il s'agit de trouver la compensation. Il demande au Conseil administratif de faire des propositions. C'est un peu facile de demander de supprimer quelque chose sans apporter des idées.

Mais, pour ma part, je vais vous citer quelques idées qui me sont venues à l'esprit. On pourrait peut-être augmenter la taxe sur les chiens... Alors là, les personnes âgées qui ont vu augmenter, voire doubler cette taxe ces dernières années, elles vous remercieraient!

On pourrait augmenter les émoluments sur les terrasses. Là, j'ai peur que cela aille à l'encontre justement des petits commerçants. On pourrait augmenter les amendes d'ordre, mais là on vient d'entendre votre magistrat, qui voulait

externaliser ce service et donner la perception de ces amendes à la Fondation des parkings. Donc, là non plus, on n'aurait pas une contribution. On voit donc qu'il n'est pas facile de faire des propositions constructives.

Une dernière idée m'est venue à l'esprit. Là il y aurait une vraie compensation, valable: il s'agirait de procéder à une augmentation d'impôt par le biais des centimes additionnels. Mais, en calculant la perte des 106 millions de francs, il faudrait les augmenter de 6 centimes. Toutefois, je doute que la droite, qui est toujours la première à demander des baisses d'impôts, veuille augmenter les centimes additionnels...

Mais si, comme vous le dites, vous souhaitez développer le tissu économique, encourager la création de nouvelles entreprises et favoriser l'emploi, j'ai, pour ma part, une proposition beaucoup plus réaliste et réalisable: faire pression sur vos milieux économiques, propriétaires, régisseurs, ceux que vous représentez, afin de baisser drastiquement les prix des loyers des arcades, commerces, bureaux, et permettre ainsi aux PME, aux commerces et aux artisans de se développer. C'est par là qu'effectivement cette croissance pourra s'effectuer et non pas en s'attaquant à une loi.

Pour toutes ces raisons, d'une part, je le répète, parce que légalement ce n'est pas de notre compétence mais de celle du Grand Conseil de modifier ou de supprimer une loi cantonale et, d'autre part, pour l'innocuité d'une telle mesure, le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ne comptez pas sur le groupe A gauche toute! pour voter la suppression de la taxe professionnelle, qui priverait la Ville d'un revenu de plus de 106 millions de francs!

Je rappelle ici que la Ville met de nombreuses infrastructures à la disposition des entreprises et qu'il est donc tout à fait normal qu'elles participent au fonctionnement du ménage municipal.

Je sais qu'au Parti radical – et à Berne en particulier – on est prêt à tout pour satisfaire le monde du capital, mais il ne faut tout de même pas exagérer!

Ces 106 millions de francs sont indispensables pour couvrir un certain nombre de prestations utiles aux habitantes et aux habitants, mais également aux entreprises, telles que la mise à disposition de crèches, de maisons de quartier, d'équipements culturels, l'entretien des rues, des parcs et – en cas de sinistre – l'intervention rapide vingt-quatre heures sur vingt-quatre du Service d'incendie et de secours, ainsi que bien d'autres choses encore qui n'ont pas à être payées par les seuls habitantes et habitants de la Ville de Genève.

Ceci me conduit à énoncer que la démarche des motionnaires est intéressée, purement électoraliste, égoïste et totalement irresponsable! Et dire que ces élus se sont engagés devant nous, dans un serment, à défendre les intérêts de la Ville de Genève... Belle manière, en effet, de les protéger en privant la Ville du dixième de ses revenus de fonctionnement!

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe A gauche toute! s'opposera avec la plus vive des déterminations au projet aberrant des radicaux de supprimer la taxe professionnelle en souhaitant vivement que le Conseil municipal, dans sa majorité, en fasse de même!

M. Mathias Buschbeck (Ve). «Taxer l'énergie et non le travail!» était la première initiative fédérale déposée par les Verts. Malheureusement, elle fut refusée par le peuple. Mais les Verts ont l'habitude de prendre plusieurs années pour faire passer leurs idées novatrices. Depuis toujours d'ailleurs, ils ont été stigmatisés par les partisans du plus d'impôts, du moins d'impôts, en réclamant un peu mieux d'impôts.

En effet, les Verts sont depuis longtemps convaincus que la fiscalité est un levier important pour une réforme écologique de notre société. Nous l'avons constaté, la Ville a peu de marge de manœuvre en matière fiscale, mais elle en a une petite, notamment grâce à la taxe professionnelle.

Il est donc possible de taxer un peu moins le travail en réformant cette taxe, et les radicaux nous parlent ce soir d'une possibilité de remplacer tout ou partie de la taxe professionnelle. Nous verrons leur proposition. Si nous entrons en matière, c'est à la condition très claire que l'opération soit blanche, que la Ville de Genève ne perde pas un centime.

Pour cette raison, nous déposons un amendement consistant à remplacer les deux invites par l'invite unique suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à une étude de faisabilité sur la suppression du prélèvement de la taxe sur les effectifs (manque à gagner, possibilité de compensation via d'autres recettes, etc.).»

Le président. J'attends votre amendement, Monsieur le conseiller municipal.

M. Olivier Fiumelli (R). Nous sommes entrés là dans le vif du sujet. Effectivement, la taxe professionnelle est un impôt complètement désuet. Nous l'avons

dit ici depuis plusieurs années et notre parti cantonal a défendu ce point de vue au Grand Conseil, avec toute l'Entente, y compris l'Union démocratique du centre.

Je vais commencer par répondre à ma préopinante socialiste. Elle nous dit, au début de son intervention, que nous sommes irresponsables parce que nous n'avons pas mesuré les répercussions économiques de notre motion. Pourtant, cinq minutes après, cette même préopinante nous explique que notre motion est strictement inutile parce qu'elle n'aura que peu d'impact: 1 million de francs par année. Je ne vois donc pas tellement en quoi nous sommes irresponsables en voulant supprimer 1 million de francs de recettes par année.

Le projet de loi que l'Entente et l'Union démocratique du centre ont déposé au Grand Conseil, et qui est examiné en ce moment en commission fiscale, repose exactement sur le même principe, à savoir que cette taxe professionnelle est complètement inadaptée, parce qu'on taxe le chiffre d'affaires d'une entreprise qui peut-être va bien, mais aussi le chiffre d'affaires d'une entreprise qui va mal.

Or, lorsqu'une entreprise va mal et qu'on taxe son chiffre d'affaires, son loyer, ses effectifs, on l'enfoncé encore plus si elle court à la faillite. Les partis de l'Entente au Grand Conseil ont décidé d'être mesurés, sachant que la Constituante allait arriver, et ils ont déposé un projet de loi qui modifie uniquement ce prélèvement sur les effectifs. Nous pensons faire de même.

Vous nous dites que ce n'est pas légal. Pourtant, vous avez cité correctement l'article 308 C, selon lequel la Ville a tout à fait la compétence pour décider de prélever cet impôt à un taux de 0%. Et, concrètement, c'est ce qui se passera: nous n'allons pas supprimer ce prélèvement, nous allons le taxer à 0%. Nous en avons parfaitement les compétences et, si vous voulez, nous vous le démontrerons en commission des finances. Nous ferons venir d'éminents fiscalistes, aux frais de la municipalité si vous le souhaitez...

En réalité, avec cette motion, nous désirons en fait répondre à certaines pré-occupations sur l'emploi qui sont aussi les vôtres, notamment celles exprimées par M^{me} Wenger tout à l'heure. Pour notre part, nous voulons favoriser l'emploi, en tout cas donner un signe en ce sens. Vous le trouvez insuffisant, tant pis! Mais nous voulons dire aux entreprises que, si elles souhaitent engager du monde, la Ville va les encourager, ou du moins elle ne va pas les décourager en taxant chaque nouvel emploi.

Par rapport aux répercussions, il est vrai que cette taxe sur les effectifs rapporte environ 1,5 million de francs par année. Mais savez-vous que les impôts sont déductibles des revenus pour les entreprises? Ce qui fait que si on diminue cet impôt, le prélèvement sur les impôts sur le bénéfice sera augmenté, vu que le bénéfice sera amélioré. Ce n'est donc pas entre 1 million et 1,5 million de francs de manque à gagner pour la Ville, c'est un peu moins.

Ensuite, vous nous dites que nous sommes irresponsables parce que nous n'avons pas prévu la suite. La suite, nous aurions bien aimé l'entendre ce soir de la bouche de notre magistrate Sandrine Salerno! Il faut savoir que la Ville et l'Etat sont actuellement en train de rediscuter la péréquation des charges Ville-Canton. Apparemment, ce projet est à bout touchant, comme cela nous a été expliqué récemment.

Dans ce projet, on ne considère plus les communes riches et les communes pauvres, on considère les communes en fonction des charges qu'elles encourent, des charges liées à la petite enfance, aux entreprises, à la fiscalité, à toutes sortes de critères économiques et rationnels qui font que cette taxe professionnelle ne se justifie plus en sa forme actuelle.

Toutes ces réflexions menées actuellement par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, et que la Constituante va certainement prolonger, conduiront forcément à une disparition de cette taxe professionnelle au profit d'autre chose. Autre chose, c'est quoi? Nous saluons tout à fait la volonté des Verts et nous les informons d'ores et déjà que nous relevons le défi.

En commission des finances, nous nous engageons à compenser ce million de francs en faisant de nouvelles propositions pour remplacer cette taxe professionnelle. Nous ne pensons pas à des nouvelles taxes, qui nuiront aux entreprises, mais plutôt à des taxes incitatives, que nous préférons parce qu'elles visent à changer le comportement des gens. A notre point de vue, le rôle d'une collectivité publique doit être là, à savoir changer le comportement des gens, que ce soit dans le domaine de l'écologie, de la sécurité ou de la formation.

Nous vous remercions de faire un bon accueil à cette motion M-774. Nous pouvons vous assurer que la Ville a toutes les compétences pour voter cette motion et, s'il le faut, nous accepterons de l'amender dans le sens proposé par les Verts.

M. Robert Pattaroni (DC). La discussion est intéressante, parce que, au départ, le Parti radical semble avoir eu une autre idée. Puis il a rédigé la motion, comme il nous arrive à nous aussi de faire un texte un peu rapidement. Nous voyons très bien aujourd'hui, en tant qu'élus communaux, qu'il n'est pas évident de supprimer 105 millions de francs. D'ailleurs, dans les partis où les magistrats communaux sont nombreux – au Parti démocrate-chrétien, nous avons de la chance, nous en avons beaucoup! – nous voyons que ces magistrats ne sont pas d'accord avec la suppression de la taxe.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'un impôt très bien conçu. Mais souvenez-vous, Monsieur le président, cette taxe remonte à des décennies et elle était votée large-

ment à l'époque par l'Entente, puisqu'il y avait une majorité plus qu'automatique au Grand Conseil. Pour les magistrats communaux, c'est encore un moyen de jouer avec une certaine autonomie financière.

Alors, imposer le travail sous la forme actuelle n'est sans doute pas une bonne affaire, mais, comme l'a très justement relevé M^{me} Olivier, la part du travail dans cet impôt n'est pas extraordinairement forte. Ensuite, plusieurs l'ont dit, y compris M. Fiumelli, la Constituante voudra sans doute revoir cette taxe et parlera sûrement du problème de la redistribution des tâches, des rôles et des moyens financiers. Le Conseil d'Etat, nous a-t-il appris, y réfléchit et le Grand Conseil, en tout cas une partie des élus, pense qu'il faut absolument changer cette taxe.

Mais croyez-vous, Monsieur le président, qu'il nous appartient, avec notre ordre du jour si chargé et alors que nous n'en avons pas immédiatement la compétence, de lancer nous-mêmes une étude sur la question? Je ne pense pas que c'est très sage. De surcroît, ce qui nous chicane quand même, c'est que la motion ainsi rédigée est négative. Vous l'avez lue, Monsieur le président: «supprimer le prélèvement de la taxe sur les effectifs». Bon, si ce n'était que cela, nous pourrions encore entrer en matière. Mais après, il est écrit: «procéder à une étude de faisabilité sur la suppression». C'est là, à notre avis, que ce n'est pas raisonnable.

D'ailleurs, le Parti radical s'en aperçoit. Je pense qu'il serait presque prêt, s'il le pouvait, à retirer sa motion et à en étudier une autre version. Nous estimons, pour notre part, que cette motion n'est pas mûre. Elle ne vient pas au bon moment, elle n'est pas à notre niveau de compétences et, par voie de conséquence, tout en étant ouverts à des discussions sur une autre manière de s'y prendre, pour la minute, puisque nous votons à la minute, nous pensons que c'est mieux de dire non.

M. Alexis Barbey (L). Sans vouloir répéter ce qu'a exposé extrêmement bien mon préopinant radical, M. Fiumelli, que pouvons-nous dire de cette taxe professionnelle? Tout bêtement que c'est un mauvais impôt. C'est un mauvais impôt pour deux raisons au moins. D'une part, elle pénalise l'emploi en taxant le nombre d'employés de l'entreprise. D'autre part, cette taxe est calculée sur le chiffre d'affaires et non pas sur les bénéfices, et elle pénalise donc les entreprises en difficulté, en taxant même celles qui ne font pas de bénéfices.

Il n'est malheureusement pas possible d'agir sur cette deuxième partie, parce que c'est la partie la plus importante du revenu de la taxe professionnelle; c'est celui qui découle du chiffre d'affaires, plus important que celui qui découle des loyers, qui est la troisième partie. Par conséquent, il ne faut pas commencer une réforme par là.

Il est beaucoup moins douloureux de commencer par réfléchir sur la partie qui concerne l'emploi. Cette motion radicale propose d'attaquer cette réflexion, à savoir commencer par cette part très faible de la taxe professionnelle communale.

J'ai entendu dire que la Ville mettait beaucoup de services et d'infrastructures à la disposition des entreprises. C'est tout à fait vrai, mais les entreprises y contribuent par l'impôt qu'elles paient sur le bénéfice et par les contributions des personnes physiques, qui découlent des emplois que génèrent ces entreprises. C'est par là également qu'elles financent ces mises à disposition de la part de la Ville de Genève.

Je sais que pour certains, dans cette salle, moins d'impôts, c'est un poison. Alors, je vous propose de nous habituer, comme le roi Mithridate, à avoir petit à petit moins d'impôts, en commençant par la partie la moins douloureuse, la taxe professionnelle communale sur l'emploi. Il s'agit de montants qui peuvent être compensés de manière intelligente. Je vous propose que nous réfléchissions ensemble, en commission, à cette proposition.

Les libéraux soutiendront la motion radicale et ils soutiendront également le projet d'amendement des Verts, dans la mesure où il nous paraît que c'est un bon moyen de commencer la réflexion.

M. Simon Brandt (R). Que de mauvais procès faits à cette motion! A l'adresse de ceux qui la refusent pour une question de forme: s'ils lisaient un peu plus attentivement la loi, ils verraient que la seule compétence de la Ville en matière d'impôts, c'est la taxe professionnelle. Un abattement – et non une suppression – de 100%, Mesdames et Messieurs, est clairement possible aux termes de la loi. Les communes peuvent décider du taux d'imposition de leur taxe professionnelle.

Secundo, cette fois sur le fond quand on nous dit: «Vous n'avez pas de proposition de remplacement.» Le cinquième considérant est très clair: «la possibilité de remplacer tout ou partie de la taxe professionnelle par d'autres taxes moins inhibitrices d'emploi et de développement économique». Comme l'a dit mon collègue Fiumelli, ce défi, nous le relèverons et nous vous montrerons en commission que d'autres possibilités existent, moins désastreuses pour la vie de cette cité.

Mais si vous voulez d'autres propositions tout de suite, nous pouvons vous en donner. Par exemple, Mesdames et Messieurs, taxons les mauvaises décisions politiques! Entre la Gérance immobilière municipale, le Vélodrome ou M. Pagani et le pont des Vernets, on pourrait rembourser près de dix ans de taxe profession-

nelle d'un coup... Parce que là, Mesdames et Messieurs, en termes de crédibilité politique et surtout d'erreurs de jugement, on ne peut pas faire pire...

J'entends aussi le groupe politique A gauche toute! nous dire que nous avons prêté le serment de défendre les intérêts de la Ville. Mais c'est vrai, Mesdames et Messieurs! Or les gens qui nous rappellent ce serment, où étaient-ils quand on a jeté dehors les commerçants du Vélodrome pour y mettre les gens d'Artamis?

Nous vous affirmons ici qu'une meilleure fiscalité est possible! Ayez l'ouverture du groupe écologiste, qui a dit texto: «On veut bien renvoyer cette motion en commission et là nous jugerons les radicaux sur pièces...»

Et si, le moment venu, nous venons les mains vides, sans proposition d'économie ou de taxes de remplacement, vous pourrez là nous critiquer. La seule chose dont je sois sûr, c'est que, si vous refusez cette motion, on va vers un statu quo. La coalition de l'immobilisme dont parle le conseiller fédéral Pascal Couchepin est présente ici, encore une fois!

On nous dit que cette taxe va bien, mais, Mesdames et Messieurs, on donne des millions par an au chômage et on est prêt à maintenir une taxe qui augmente chaque fois qu'une entreprise engage un employé... Combien de PME avec trois ou quatre employés n'ont pas envie d'une personne supplémentaire, parce qu'elles ne peuvent pas se permettre cette taxe? (*Protestations.*)

Afin que tout le monde sache qui est prêt à faire des avancées en matière fiscale et, surtout, qui est pour un véritable commerce au centre-ville, le groupe radical demandera le vote nominal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste aimerait revenir sur les propos de M^{me} Olivier, qui a très bien expliqué, au nom de notre groupe, l'intérêt manifeste à refuser, très nettement, la proposition du Parti radical.

Evidemment, il y a l'aspect légal et je crois que nul n'est besoin de répéter ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir que cette taxe devrait d'abord être modifiée par le Grand Conseil. La Ville de Genève n'a nulle compétence pour intervenir dans ce domaine et nous sommes très étonnés que les radicaux, qui se vantent de leurs grandes connaissances de l'Etat, aient si peu de considération pour les institutions.

Nous avons entendu le préopinant libéral nous rappeler les méfaits de cette sorte d'impôt en disant qu'une proposition comme la motion M-774 nous permettrait de sauver les entreprises, que la taxe professionnelle ferait mourir... Permettez au Parti socialiste de rire quelque peu, parce que si les entreprises aujourd'hui

sont mises en faillite par la taxe professionnelle, c'est qu'elles vont vraiment très mal...

En effet, M^{me} Olivier a très bien rappelé tout à l'heure que la taxe est de 10 francs par employé et par année. J'ose donc imaginer que les entreprises ont quand même les reins suffisamment solides pour payer 10 francs par employé! Enfin, le taux de perception de la taxe sur le chiffre d'affaires est de 0,2‰ à 6‰ au maximum. Je ne pense donc pas que cela grève le budget des entreprises.

Nous aimerions donc revenir à la réalité des chiffres. Je vous invite à consulter l'évolution des revenus de la taxe professionnelle communale par groupes professionnels pour la Ville de Genève, où nous voyons que banques, sociétés financières et sociétés de base représentent plus de 60% de cette taxe. Les petites entreprises, celles que vous prétendez défendre, ne sont pas concernées massivement par cette taxe, dans le produit de cette taxe.

En conséquence, bien sûr, les banques aujourd'hui connaissent quelques difficultés, j'en conviens, mais je ne pense pas que ce soit ce genre de prélèvement qui les mette en péril, mais bien plutôt les procédures hasardeuses auxquelles elles se sont livrées.

Enfin, nous aimerions dire que nous sommes étonnés, nous socialistes, de voir que les Verts puissent proposer des amendements qui vont dans le sens des radicaux et des libéraux. Bien sûr, le préopinant libéral s'est félicité tout à l'heure de ce rapprochement, mais, pour notre part, nous espérons que les Verts ont entendu le discours de M^{me} Olivier. Nous ne voudrions pas voir dans ces rapprochements d'autres rapprochements, comme cela est le cas dans les communes suburbaines actuellement, qui ne plaisent pas au Parti socialiste.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais faire justice à certains propos tenus par notre collègue M. Fiumelli, Monsieur le président. M. Fiumelli a trouvé intelligent, habile, de déclarer que l'Entente, y compris l'Union démocratique du centre, au Grand Conseil était pour la suppression de la taxe professionnelle. C'est une nouveauté, comme chef du groupe de l'Union démocratique du centre dans ce Conseil municipal, que j'apprends ce soir: nous faisons partie de l'Entente...

Ceci est d'autant plus paradoxal qu'il y a deux semaines, dans l'éditorial et les deux pages centrales de son journal, le Parti radical se livrait vraiment à une mise en accusation de notre parti, en douze points. Je dirai que ce papier avait un caractère «torche-culatif»...

Le président. Je vous rappelle le sujet, Monsieur Hämmerli...

M. Jacques Hämmerli. J'y suis tout à fait, Monsieur le président... Quand on parle de la taxe professionnelle, il faut savoir de quoi on parle. La taxe professionnelle est un héritage du département français du Léman, c'est-à-dire du régime français de 1798 à 1813. Je constate que lors de la Restauration genevoise, nos bons bourgeois de la Ville haute n'ont pas jugé utile de supprimer cette taxe. Pas plus que James Fazy en 1846, lorsqu'il a fait sa révolution et établi la Constitution qui nous régit depuis 1847.

J'ai cru que nous ne passerions pas plus de temps qu'il n'en fallait sur cet objet, tellement cette motion est mal rédigée, et de plus elle est illégale. En effet, cette motion demande de reconsidérer deux des coefficients de la taxe. Il est évident que l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques dit que, avec l'accord du Conseil d'Etat, une commune peut modifier le pourcentage de la taxe, mais elle ne peut modifier les trois choses qu'en même temps. C'est comme la Sainte Trinité, c'est indissoluble, vous ne pouvez pas couper.

Aujourd'hui, au Parti radical, on voit que l'Union démocratique du centre est aussi pour l'interdiction des minarets... on voit un tas de choses... Ce parti est dans une errance et, ce soir, Monsieur Fiumelli, vous faites miroiter le miroir aux alouettes. Ce n'est pas sérieux, et c'est d'autant moins sérieux qu'il est paré de sa fonction de cadre supérieur de l'Etat et de spécialiste de la fiscalité... (*Brouhaha.*) C'est vraiment indigne de ce Conseil municipal de venir raconter de telles fariboles.

Je suis quand même surpris que le groupe libéral qui, l'année dernière, à l'occasion du budget, ne s'est pas gêné de nous calomnier – je dis bien nous calomnier et pas nous diffamer – à l'issue des travaux de ce Conseil municipal, emboîte le pas des radicaux... (*Exclamations.*) Mais c'est la nouvelle fusion, c'est la nouvelle mode...

J'espère, Mesdames et Messieurs, et surtout vous, mes chers collègues du groupe des Verts, que vous ne tomberez pas dans ce piège. Ce piège est un piège grossier... (*Brouhaha.*) Cette modification de la taxe professionnelle n'a rien à faire devant ce Conseil municipal, elle ne concerne que le Canton, puisque c'est une modification de la fiscalité. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Monsieur Fiumelli, vous avez été mis en cause, je vous donne la parole.

M. Olivier Fiumelli (R). Que dire après tant d'inepties? Je vais juste me borner aux faits. L'Union démocratique du centre a voté avec l'Entente sur un projet de loi semblable au niveau cantonal, c'est la seule chose que j'ai dite. C'était tout

à fait correct. Maintenant, le discours de M. Hämmerli n'a strictement rien à voir avec la motion qui nous occupe et sachez que ma qualité professionnelle n'a strictement aucun rapport avec cette motion.

Je vous prierais dorénavant de ne plus faire allusion à ma qualité professionnelle, vu que cela ne sert qu'à décrédibiliser mon discours. Lorsqu'on n'a pas d'arguments contre le discours, on s'attaque à la fonction, à la personne. Des millions de femmes et d'hommes subissent la même chose de nos jours.

Le président. Nous allons continuer sur l'objet qui nous est proposé. Madame Wenger, je vous passe la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, je renonce pour avoir entendu de mes préopinants le discours que je voulais tenir moi-même.

M^{me} Patricia Richard (R). Je pense que certains de mes préopinants n'ont pas exactement compris ce qu'est la taxe professionnelle pour un petit commerçant, et je parle bien et uniquement d'un petit commerçant.

Prenons l'exemple tout bête d'un kiosque qui vend des cigarettes et des chewing-gums. Il paie une taxe professionnelle sur son chiffre d'affaires qui n'est – j'ai bien entendu M^{me} Valiquer Grecuccio – que de 0,2%. C'est clair, ce n'est pas grand-chose pour une entreprise qui fonctionne bien, mais pour celle qui ne fonctionne pas très bien, c'est quand même beaucoup... (*Protestations.*)

Et que fait-on de la Poste, qui vend maintenant des chewing-gums, du loto, des livres? (*Brouhaha.*) Elle ne paie pas de taxe professionnelle sur le canton de Genève! Que la Poste ne paie pas de taxe professionnelle, parce qu'elle est une entreprise fédérale, pour les timbres, pour les colis, je veux bien. Mais quand on vend les mêmes marchandises que d'autres personnes qui y sont soumises, je suis désolée, mais notre parti trouve cela extrêmement injuste.

Ce que nous vous demandons, c'est peut-être de réfléchir au fait que cette taxe n'est plus utilisée de manière pertinente de nos jours. Il n'y a pas si longtemps, j'ai discuté avec le conseiller d'Etat Vert en charge des finances. Il n'a absolument rien contre le fait de réétudier cette taxe, pour autant qu'il y ait des demandes des magistrats aux finances. (*Protestations.*)

Je crois que le vote sera révélateur. Nous avons bien compris que ceux qui votent non sont pour la mort lente du petit commerce... (*Huées.*) Et que ceux qui votent oui seront pour sa survie!

M^{me} Danièle Magnin (L). Je dois dire que j'ai été extrêmement amusée tout à l'heure d'entendre que je faisais partie, comme mon préopinant d'A gauche toute! a dit, du monde du capital. Je voudrais rappeler à cette auguste assemblée que le tissu économique suisse est fait des PME, donc de petits patrons, et que ces petits patrons sont, un, courageux, ils prennent des risques que les personnes employées ne prennent pas...

M^{me} Salika Wenger (AGT). De grâce! De grâce!

M^{me} Danièle Magnin. Deux, ils ont des charges extrêmement lourdes, à commencer par la taxe sur la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaires. En l'occurrence, nous ne vous demandons pas de supprimer la taxe professionnelle communale, mais de supprimer une taxe qui est relative à l'emploi.

Il est clair que si l'on prend l'engagement d'employer une personne, de lui verser un salaire, de lui donner un travail, on s'engage aussi à payer des charges sociales élevées... (*Brouhaha.*) De surcroît, on va aussi payer la taxe professionnelle. A mon avis, cette idée des radicaux doit être soutenue et le moins que l'on puisse faire est d'entrer en matière.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à nouveau je m'exprime ici au nom du Conseil administratif un et indivisible, et en l'absence de ma collègue excusée Sandrine Salerno, en charge des finances, dont vous connaissez les compétences financières.

Je serai donc assez bref. Je ne veux pas m'étendre sur ce dossier trop longuement, si ce n'est que je suis réellement pressé de suggérer à ma collègue, la prochaine fois que je la croiserai, d'ajouter un quatrième critère à cette taxe, avec effet multiplicateur, en fonction du temps de parole développé ici au Conseil municipal... Je suis sûr qu'elle sera ravie, cela nous permettra d'améliorer les fins de mois.

Cela étant dit, plaisanterie faite, le Conseil administratif n'est pas favorable à cette motion. Pourquoi? Parce que la taxe professionnelle, certaines et certains d'entre vous l'ont dit, c'est 100 millions de francs de recettes, et 100 millions de francs de recettes ne se trouvent pas sous le sabot d'un cheval. La position que je vous donne ici n'est pas seulement celle de l'exécutif de la Ville, mais celle de la plupart des exécutifs du canton.

En tout cas, tous les exécutifs communaux, quelles que soient les couleurs politiques, ne peuvent pas pratiquer un abattement de 100%. Rares sont les com-

munes qui en ont les moyens. Même des communes, je pense ici à Satigny, qui pratiquent un abattement de 60%, si ma mémoire est bonne, ne préconisent pas l'abattement complet ni la suppression de la taxe.

Pourquoi? Concrètement, 100 millions de francs – 106 millions pour cette année, mais arrondissons à 100 – s'il faut mettre une réalité en face de ce montant, c'est le Grand Théâtre et les crèches, par exemple. Ce sont des prestations auxquelles nous renonçons ou pour lesquelles nous devons trouver d'autres modes de ponction fiscale. Mais là je confirme la position du Conseil administratif, nous ne sommes pas dans la bonne enceinte pour le faire.

Or nous savons que les politiques sont assez créatifs en matière fiscale... Je ne doute pas que vous puissiez l'être également, mais sans doute nous trompons-nous d'enceinte pour procéder à ce débat. Nous craignons en outre – c'est notre lecture de la loi – que le fait de toucher à un des trois piliers de cette taxe professionnelle, comme l'ont dit la plupart d'entre vous, fasse tomber l'édifice. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cet équilibre précaire mérite sans doute un autre type de discussion.

Le Conseil administratif est toujours favorable au débat et, le cas échéant, si vous renvoyez la motion en commission, nous en parlerons. Mais, en l'état, il ne souhaite pas forcément voir la discussion se développer davantage ici. Raison pour laquelle, je me répète, nous vous invitons à ne pas réserver un bon accueil à cette motion.

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 34 oui contre 30 non.

Le président. Je fais maintenant voter la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances. Monsieur Brandt, vous avez demandé l'appel nominal. Etes-vous appuyé par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 32 oui contre 31 non (2 abstentions).

Ont voté oui (32):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Simon Brandt (R), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R),

M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (31):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Jacques Hämmerli (UDC), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (2):

M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (14):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Alexandre Chevalier (L), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

8. Motion du 25 février 2008 de M^{me} Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck: «Pour la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève» (M-777)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'activité et la gestion de la Ville de Genève font l'objet de nombreux règlements dont la plupart émanent du Conseil administratif;
- que, en absence d'un recueil systématique de ces règlements, leur accessibilité par le public est très difficile;
- que le personnel de l'administration municipale a, lui-même, des difficultés pour s'y retrouver;
- que la Ville de Genève a quarante ans de retard par rapport au Canton, qui a répertorié l'ensemble des lois et règlements du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans des classeurs faciles à mettre à jour;
- que la législation cantonale fait l'objet, depuis lors, d'un site internet permettant d'accéder à tout l'ensemble de cette législation avec une très grande facilité;
- qu'il convient que la Ville de Genève élabore un tel recueil systématique de la «législation» municipale;
- que ce travail est, semble-t-il, en cours, mais loin d'aboutir;
- qu'il convient d'engager un-e juriste temporaire se consacrant uniquement à cette tâche afin, d'une part, de répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale et, d'autre part, de les classer en fonction de leur matière;
- que, dans un second stade, il faudra examiner quels sont les domaines dont les éléments essentiels devraient faire l'objet de règlements adoptés par le Conseil municipal;
- que la répartition des compétences en matière de réglementation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, dont la suprématie relève du Conseil administratif, est surannée;
- que cette délégation de compétences accordée à l'exécutif ne correspond pas au principe démocratique en vertu duquel il appartient au pouvoir législatif d'adopter les mesures juridiques de portée générale,

¹ «Mémorial 165^e année»: Annonce, 4514.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale;
2. les classer dans un recueil systématique, comparable à celui de l'Etat de Genève;
3. reproduire ce recueil sur le site internet de la Ville de Genève;
4. examiner quels principes relevant de ces règlements devraient faire l'objet de règlements soumis à l'approbation du Conseil municipal.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'imagine que je n'aurai pas besoin d'expliquer ce texte. Vous aurez tous compris qu'il s'agit d'avoir un peu de transparence dans les règlements qui régissent le fonctionnement de l'administration de notre communauté.

En préambule, j'aimerais faire une proposition. Bien que je respecte infiniment le Conseil administratif, comme vous le savez, j'ai bien expliqué tout à l'heure très clairement que je m'en méfiais, comme je me méfie de tout le monde d'ailleurs en politique... Et comme je sais que les motions sont toujours de bonnes intentions mais qu'elles ont toujours un peu de mal à être réalisées, il m'a semblé plus intéressant de transformer ce projet de motion en projet d'arrêté, si c'est possible.

Je ne connais pas la procédure pour ce faire. Néanmoins, ce projet d'arrêté aurait exactement la même teneur que la motion, à savoir répertorier l'ensemble des règlements, mais aussi des arrêtés de portée générale et des directives, parce que le mystère, ce sont les directives. Je ne sais pas si vous avez essayé de trouver l'un ou l'autre de ces documents un peu rapidement pour travailler... Tout le monde s'accorde à dire qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des informations et, en tout cas, de les avoir de manière concise.

En tout cas pour notre groupe, il a fallu quasiment un an pour trouver tous les règlements et les mettre dans un classeur. Nous pensons donc que c'est tout de même un peu la tâche de l'administration et, évidemment, du Conseil administratif que de faciliter l'information de la population, des conseillers et des personnes qui travaillent dans notre collectivité.

Nous demandons donc de répertorier tous ces documents, de les classer et de les mettre sur le site internet de la Ville, de manière visible et facilement accessible pour la population, pour qu'il soit aisé à chacun de savoir à quelle sauce il est mangé.

Notre quatrième et dernière invite ne nous semble pas pertinente, c'est pourquoi nous proposons un amendement visant à la supprimer:

Projet d'amendement

Suppression de la quatrième invite.

En effet, elle devrait faire à elle seule l'objet d'un projet de motion ou de résolution. Pour le reste, nous continuons à penser que ce recueil serait un outil indispensable pour nous et pour la population.

Dans la mesure du possible et si cette assemblée était d'accord de transformer ce projet de motion en projet d'arrêté, qui me semble beaucoup plus contraignant et probablement plus efficace, je vous invite donc à le voter.

Le président. Madame Wenger, le bureau est d'avis qu'un tel projet d'arrêté n'aurait pas de portée générale, comme le prévoit l'alinéa 2 de l'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC), puisqu'il cible quelque chose de très particulier, à savoir le rassemblement des règlements...

Mme Salika Wenger. Excusez-moi, Monsieur le président, mais que peut-il y avoir de plus général qu'un recueil général des règlements et des directives? Alors là, je dois dire que j'ai un doute, parce que tous ces règlements traitent d'absolument tous les sujets. Je ne vois pas ce que nous pourrions proposer de plus général...

Le président. De toute façon, Madame Wenger, nous voterons votre proposition de transformer la motion en projet d'arrêté, et nous verrons ce que décidera le Service de surveillance des communes.

Préconsultation

Mme Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me fais un plaisir de dire que cette motion est marquée au coin du bon sens. Effectivement, il n'est pas de juriste qui ne soit absolument ravi d'avoir un recueil systématique qui lui évite de patauger dans ses recherches et d'y consacrer un temps considérable.

Les invites me semblent tout à fait acceptables. La quatrième était discutable, mais puisqu'elle est retirée, nous pensons, dans le groupe libéral, que c'est une excellente motion et nous la soutiendrons.

M. Simon Brandt (R). Monsieur le président, pourriez-vous juste nous confirmer qu'il y aurait une invite de moins dans le projet d'arrêté?

Le président. Oui, puisque M^{me} Wenger a proposé un amendement visant à la supprimer...

M. Simon Brandt. Parfait! J'avais simplement un doute au sujet de la quatrième invite, qui était pour nous problématique. Dans la mesure où le projet d'arrêté ne comprendra que les trois premières invites, le groupe radical le votera avec plaisir.

En effet, il est tout à fait louable de vouloir établir un répertoire général des règlements et, qui plus est, de le mettre sur l'internet, pour tous les citoyens et pour nous-mêmes, afin que nous sachions tout de suite où aller quand nous avons à faire une recherche réglementaire ou légale.

En revanche, nous étions très étonnés par la quatrième invite de ce qui était à l'origine la motion, laquelle demandait qu'on examine les principes relevant de ces règlements et qu'on doive les approuver ici. Pour nous, c'était nous autosaisir de compétences que nous n'avons pas. Mais, dans la mesure où le groupe A gauche toute! a retiré de lui-même cette quatrième invite qui nous posait problème, nous voterons ce projet d'arrêté sans aucun souci.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il est certain qu'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève sera utile aux citoyens, mais avant tout aux conseillers administratifs et aux services de la Ville. Je crois, en effet, que c'est foncièrement nécessaire, car il y a vraiment une lacune.

Je ne peux donc que remercier les motionnaires, devenus auteurs de ce projet d'arrêté que votera volontiers le Parti démocrate-chrétien, d'autant plus volontiers que la quatrième invite a été supprimée.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il m'intéresserait de savoir si les autres signataires de la motion sont d'accord avec la transformation en projet d'arrêté. De toute façon, pour l'Union démocratique du centre, que ce soit une motion – ce que nous préférons – ou un projet d'arrêté, cette proposition est intelligente et utile au fonctionnement de ce Conseil municipal, dans lequel il y a beaucoup de nouveaux, de néophytes, pour qui elle sera d'une grande utilité.

M. Gérard Deshusses (S). J'interviens puisque je suis également motionnaire et que M. Hämmerli nous prie de nous exprimer quant au bien-fondé du projet d'arrêté. Au sein du groupe socialiste, nous pensons qu'une motion suffirait

largement, ce d'autant que ce texte semble avoir l'appui de l'ensemble des partis et qu'un projet d'arrêté nécessite, Monsieur le président, un troisième débat, ce qui complique largement les choses.

Il me semble que le Conseil administratif devrait comprendre la demande que nous formulons toutes et tous et la mettre en œuvre, sans que nous en passions par un projet d'arrêté, qui, quelque part, est un peu farfelu, je le concède.

Le président. Bien, nous ferons voter la transformation de la motion en projet d'arrêté, puisque les motionnaires ne sont pas tout à fait d'accord...

M. Christian Zaugg (AGT). Je suis tout à fait navré... Mais du côté du groupe socialiste, on se trompe! Vous connaissez toutes et tous la formule rituelle du président: «Si un troisième débat n'est pas réclamé...» et donc, si le troisième débat n'est pas réclamé, eh bien, il n'aura pas lieu. Voilà!

M. Georges Queloz (L). M. Deshusses a totalement raison, parce qu'il s'agit d'une modification d'un règlement. Il est beaucoup plus judicieux de garder la motion, avec une proposition qui viendra du Conseil administratif, parce que là on s'engage déjà sur une invite qui dit que tout doit être dans un seul document. Cela aura une incidence en termes de coûts, puisqu'à chaque petite modification il faudra réimprimer le tout.

Nous cherchons tous des économies. Aujourd'hui, avec les documents que nous avons, il est déjà possible de tout regrouper: il suffit de les mettre à jour. Mais, apparemment, ce que la plupart des conseillers municipaux souhaitent, c'est d'avoir un document qu'on n'a pas besoin de mettre à jour et qu'on remplace, dès qu'il n'est plus valable! Eh bien, ce n'est pas ce que nous souhaitons!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je suis navré, Monsieur le président, de devoir reprendre la parole, mais si cet objet devient un projet d'arrêté, il est voté en trois débats: premier débat, entrée en matière; deuxième débat, vote sur le projet; et troisième débat éventuel. C'est pourquoi, de grâce, nous avons reçu une motion, je demande formellement, Monsieur le président, que vous mettiez cette motion amendée avec la suppression de la quatrième invite aux voix. Nous verrons bien: si la motion l'emporte, alors l'affaire est entendue!

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Le troisième débat n'est pas obligatoire, puisqu'il ne s'agit pas d'une modification de règlement, mais d'une demande. On peut

donc très bien voter en deux débats. Si tout le monde a l'air d'accord pour dire que cette proposition est bonne, je ne vois pas pourquoi il y aurait un problème de troisième débat.

M^{me} Salika Wenger (AGT). La différence entre une motion et un projet d'arrêté, c'est que la motion demande et que le projet d'arrêté impose. Nous venons de dire que ce recueil est un instrument indispensable pour tout le monde. Nous pouvons faire cette demande au Conseil administratif par le biais d'une motion et voir arriver notre recueil aux calendes grecques...

Si j'avais la certitude de la mise en œuvre, je serais d'accord de garder la motion. Mais j'ai envie de quelque chose de rapide, d'efficace et qui se fasse. Nous avons tous, dans cette ville, besoin de ce recueil et nous le voulons pour de vrai. Nous ne voulons pas simplement exprimer nos intentions au Conseil administratif. Nous demandons, nous exigeons un recueil des règlements, des tarifs, des directives et des arrêtés de portée générale.

Je crois que la différence est claire. Que la délibération se fasse en un, deux ou trois débats, nous sommes tous d'accord dans cette enceinte pour dire que nous avons besoin de ce document. Alors, faisons-le savoir clairement! En transformant la motion en projet d'arrêté, nous donnons ce signe: nous voulons un recueil! Quant à dire qu'il faudra le modifier à chaque changement de règlement, oui! Oui! Le recueil des lois est modifié à chaque changement, c'est normal.

Mais ce n'est pas un document que nous recevrons, c'est un document qui sera mis en ligne, auquel nous aurons accès librement. Il n'est pas question de servir à toutes les personnes de la République qui en auront besoin les trois classeurs fédéraux que représente le classement ne serait-ce que des règlements. Il s'agit de les mettre ensemble, de les rendre accessibles et de changer en tout cas la teneur de certains règlements quand le besoin s'en fait sentir. Il n'y a rien de plus légitime et ces recueils devront être à jour.

M^{me} Christiane Olivier (S). Là où M^{me} Wenger a raison, c'est que, effectivement, une motion demande et un projet d'arrêté exige, ou donne une notion supplémentaire. Mais voyez-vous, Madame Wenger, comme l'a dit mon préopinant, je fais confiance pour ma part à notre Conseil administratif... (*Exclamations.*) Il a entendu notre demande. Il sait donc que c'est nécessaire, je ne vois pas en quoi il s'y opposerait.

Et, outre le troisième débat, je voudrais simplement rappeler en quoi consiste un arrêté. Il implique une obligation d'exécution ainsi que des publications léga-

les se rapportant au référendum facultatif dans le domaine municipal. Je crois donc que nous sommes en train d'employer un canon pour tuer une mouche. A mon avis, nous pouvons faire confiance et nous n'avons pas besoin d'une publication légale pour demander que le Conseil administratif mette sur l'intranet une compilation de nos règlements.

Faisons confiance! Nous avons donné notre opinion, le Conseil administratif a entendu notre demande et je crois que c'est aussi pour le bien de ses services que cette compilation sera faite. Restons donc sur la motion!

M. Mathias Buschbeck (Ve). La transformation en projet d'arrêté n'est ni un gage de rapidité ni un gage d'efficacité, et en tant que motionnaire je souhaite que nous conservions une motion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis extrêmement emprunté pour vous répondre au nom du Conseil administratif, parce qu'il n'a pas discuté de cette problématique. Toujours est-il que je tiens à vous donner quelques éléments d'information et à vous faire part de mes expériences à ce niveau-là, qui seront peut-être édifiantes pour votre débat.

Première information, le Conseil administratif, depuis plusieurs années, m'a-t-on dit, est en train de mettre en route ce recueil. Pour ma part, quand j'étais député, j'avais l'habitude de travailler avec le recueil systématique de la législation genevoise qui se trouve au fond de cette salle. Nous prenions le recueil, nous regardions la loi puis nous nous basions juridiquement sur ce recueil systématique; ou nous allions sur l'internet et faisons marcher le moteur de recherche, ce qui allait beaucoup plus vite pour consulter.

Il s'est trouvé que, dans ma fonction de magistrat, dès le premier mois, j'ai voulu faire la même expérience. On m'a dit que ces documents étaient publiés sur l'intranet – qui n'est donc pas accessible à toute la population – mais que lesdits documents, c'est-à-dire le répertoire des règlements de votre Conseil et du Conseil administratif, n'étaient pas mis à jour...

Dont acte. J'ai alors demandé l'ensemble des règlements sur lesquels je pourrais travailler. Il a bien fallu un mois et demi avant que je reçoive deux classeurs et, là encore, on m'a dit que tout n'était pas à jour, mais que ce serait fait, qu'on y travaillait depuis deux ans...

En l'occurrence, j'avais un problème très concret d'ordre juridique pour un dossier. J'ai téléphoné à notre service juridique pour savoir sur quelle base je

devais travailler et ce dernier m'a dit: «Nous, nous avons justement de graves problèmes, parce que nous n'arrivons pas à connaître la légalité d'un certain nombre de règlements...»

Voilà, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas obtenu satisfaction et je n'ai pas pu savoir exactement quels étaient, au mot près, les articles sur lesquels j'aurais pu fonder ma décision. Je trouve cela extrêmement dommageable. Dommageable pour mon travail de magistrat, dommageable encore plus pour votre travail de contrôle de l'administration municipale et, surtout, dommageable pour chaque citoyen, qui devrait connaître les lois pour être administré convenablement. Le Canton a réglé ce problème depuis des années – au siècle passé!

Maintenant, vous ferez ce que vous voulez. Vous adopterez la motion ou le projet d'arrêté, de toute façon le Conseil administratif suivra votre excellente décision, j'en suis certain.

Le président. Je pense que nous pouvons passer au vote maintenant... Monsieur Lathion?

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, je ne prends la parole que parce qu'il y a eu ce débat entre arrêté et motion. La démonstration de M. Paganì est claire, n'est-ce pas? Il nous a montré toute la difficulté à obtenir ce recueil systématique des règlements. C'est la raison pour laquelle nous pensons que pour accélérer les débats, après avoir perdu tant de temps dans ce plénum, nous devons voter l'arrêté. Nous en resterons à notre position de tout à l'heure. Nous sommes en faveur d'un arrêté.

Des voix. Bravo!

Mise aux voix, la transformation de la motion en projet d'arrêté est refusée par 46 non contre 17 oui.

Le président. Je me tourne vers M^{me} Wenger: dans la motion, supprimez-vous toujours la quatrième invite?

M^{me} Salika Wenger (AGT). Oui, Monsieur le président, je supprime toujours la quatrième invite, bien que je regrette infiniment la décision qui vient

d'être prise. J'espère que chacun en assumera les conséquences. Je me réjouis de demander à un certain nombre de mes collègues de me donner un coup de main dans mes recherches, puisqu'ils ont l'air d'avoir plus d'assurance que je n'en ai...

Le président. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Wenger visant la suppression de la quatrième invite.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Wenger est accepté sans opposition (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale;
2. les classer dans un recueil systématique, comparable à celui de l'Etat de Genève;
3. reproduire ce recueil sur le site internet de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. **Motion du 25 février 2008 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Andrienne Soutter, Martine Sumi, MM. Christian Lopez Quirland, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Pour une promotion du vélo à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter et à la moto» (M-778)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les diverses initiatives en la matière, par exemple à Lausanne et Neuchâtel;
- l'Agenda 21 de la Ville de Genève;
- les fréquents dépassements des valeurs limites fixées par l'ordonnance pour la protection de l'air en ville de Genève, et les émissions de CO₂ et NOx provoquées par l'utilisation des scooters, des motos et des vélomoteurs;
- les exigences de l'ordonnance pour la protection contre le bruit, qui, dans le cadre du projet d'assainissement du bruit, doivent impérativement être respectées au 31 mars 2018;
- le bruit provoqué par l'utilisation des scooters et des motos,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre une démarche similaire à celles déjà faites à Lausanne et Neuchâtel, afin d'encourager la population genevoise, par le biais – si nécessaire – d'une aide financière, à acheter des vélos à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter, à la moto et au vélomoteur, en partenariat avec le Canton, d'autres communes et, le cas échéant, des partenaires privés.

M. Yves de Matteis (Ve). Celles et ceux qui ont lu la presse ces derniers mois ont pu constater que de nombreux articles et éditoriaux ont été publiés sur le thème des vélos à assistance électrique ou sur certains organismes qui en faisaient la promotion, comme l'Association Transports Environnement (ATE), précurseur en la matière, ou le Touring Club Suisse.

On a même pu voir dans certains journaux des photos de conseillères et conseillers nationaux, de députées et députés au Grand Conseil, voire de conseillers administratifs de la Ville de Genève, comme M. Maudet, chevaucher

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 4514.

ces véhicules d'un type particulier, pour en faire d'ailleurs la plupart du temps les louanges.

Sur un plan un peu moins anecdotique, il faut souligner que cette motion ne présente rien de révolutionnaire. En effet, de nombreuses villes ou communes, comme Lausanne, Neuchâtel, Bussigny, Vevey, Nyon, ou plus près de nous Meyrin, et j'en oublie sûrement, accordent des subventions à des hauteurs variant entre 300 et 500 francs, afin d'encourager les personnes résidant sur leur territoire à utiliser ou à acheter un vélo à assistance électrique pour remplacer leur scooter ou leur vélomoteur.

Il faut également noter que divers partis, de gauche comme de droite, ont soutenu ces initiatives, et il ne s'agit pas d'un engouement général ou d'une simple mode. En effet, les vélos à assistance électrique ont des vertus qu'on peut constater de manière assez objective. Ils ne polluent pas et ils ne produisent aucun bruit, ils dépensent très peu d'énergie, avec une consommation équivalant à 1 dl d'essence pour 100 km.

En effet, on peut, avec un vélo à assistance électrique, pédaler sans utiliser le moteur, ce qui n'est pas possible, même sur des routes tout à fait plates, avec un scooter ou un vélomoteur, et on peut aussi, sur certains modèles, recharger les batteries dans les descentes. En comparaison, un scooter peut consommer à peine moins que la voiture la moins polluante et peut polluer jusqu'à 120 ou 180 fois plus qu'une voiture, en étant également bien plus bruyant.

Bien sûr, le vélo à assistance électrique n'est pas la panacée, mais il permet, grâce à celles et ceux qui décideront de faire le pas, de réduire, même si ce n'est qu'un peu, la pollution et le bruit qui caractérisent chaque jour davantage notre ville. Chaque année, les statistiques montrent que de nombreux décès pourraient être évités si la pollution atmosphérique, notamment par les poussières fines, était moins importante.

Seul point noir, actuellement, comme le soulignaient d'ailleurs de nombreux articles, les vélos à assistance électrique sont assez chers à l'achat, raison pour laquelle les communes que j'ai mentionnées plus haut ont décidé de faire un effort financier pour diminuer, par le biais de subventions, ce prix d'achat avec, cela va de soi, un coût pour ces mêmes communes.

Bien sûr, l'idéal serait de pouvoir adopter cette motion sans qu'elle n'ait aucune conséquence financière pour la Ville. Les Verts se sont prononcés à plusieurs reprises – la dernière fois, lors de cette séance, par la bouche même de mon collègue M. Buschbeck – en faveur d'une diminution de la dette afin de pouvoir affecter à des projets d'intérêt général, dans le domaine du développement durable ou du social, les quelque 60 millions de francs que nous consacrons chaque année au paiement des intérêts de cette dette.

Mais une solution permettrait peut-être de faire un geste en faveur de celles et ceux qui hésitent à acheter un vélo à assistance électrique, pour des raisons de prix, sans pour autant grever le budget de la Ville de Genève. Il existe en effet de nombreuses entreprises, par exemple dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, voire peut-être des banques, qui ont des politiques clairement éthiques et écologiques et qui pourraient donc être intéressées à participer au cofinancement de ces vélos à assistance électrique, ce sur l'initiative de la Ville de Genève, afin de prouver leur intérêt et leur engagement pour le développement durable. Ces mesures d'encouragement pourraient d'ailleurs s'ajouter à certaines offres qui existent d'ores et déjà.

Il appartiendra au Conseil administratif de voir dans quelle mesure un tel partenariat public-privé serait possible et souhaitable.

Pour conclure, j'aimerais ajouter un dernier mot. Plusieurs membres de ce Conseil municipal se sont déjà élevés contre l'interdiction de certains véhicules polluants ou ont émis l'avis que le fait de taxer lourdement ces mêmes véhicules était une mesure liberticide. Ces personnes préconisaient en lieu et place de ces interdictions ou taxations des mesures incitatives. Cette motion présente précisément une mesure incitative et il sera donc particulièrement intéressant d'écouter les positions des partis qui se sont exprimés naguère en ce sens.

M. Christian Lopez Quirland (S). J'ajouterai peu de choses, puisque mon préopinant Vert a expliqué les détails techniques de cette motion. Le groupe socialiste soutiendra cette motion et vous demandera de la renvoyer à la commission Agenda 21.

Je veux juste préciser que des villes comme Nyon, Vevey et récemment Meyrin ont mis sur pied un fonds pour soutenir l'achat de vélos à assistance électrique. Pour notre part, nous souhaiterions que le Conseil administratif – ou la commission Agenda 21 si la motion lui est renvoyée – soit soucieux de tenir compte des critères suivants.

Tout d'abord l'égalité de traitement, parce que vous savez que les vélos à assistance électrique coûtent aujourd'hui extrêmement cher. On parle de 2000 à 3000 francs au bas mot pour un bon vélo électrique. Nous souhaiterions que, dans la mesure du possible, la commission Agenda 21 réfléchisse à un système qui favorise également l'achat pour des populations qui ont moins d'argent à mettre. Il nous semble très important que ce ne soit pas toujours les mêmes qui achètent ce type d'engins. Il faudrait peut-être penser à un système en fonction du revenu. Les idées sont nombreuses, la Ville de Vevey est un exemple assez important à cet égard.

Pour notre part, nous demandons le renvoi de cette motion à la commission Agenda 21.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Ça recommence... Repataquès et reredire que Genève n'est ni Lausanne, ni Neuchâtel! Cette motion propose une aide financière. Encore une! Et pourquoi pas, pendant qu'on y est, une augmentation des impôts pour ce faire? Il n'y a pas de raison. C'est n'importe quoi... Non, ce n'est pas aux conseillers administratifs de jouer les agents commerciaux. Que les auteurs de cette motion fassent eux-mêmes cette promotion et qu'ils la paient de leur poche! Pourquoi pas? Je ne saurais que les encourager.

Mais, Seigneur, qu'ils arrêtent de vouloir toujours puiser dans la poche des contribuables pour financer leurs bonnes ou mauvaises idées! Ce n'est plus acceptable, il est plus que temps d'être raisonnables avec l'argent qui n'est pas le nôtre, mais celui des contribuables. Aussi, l'Union démocratique du centre refusera avec fermeté cette motion qui n'aurait jamais dû être proposée au Conseil municipal.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Les radicaux, eux, seront favorables à ce projet de motion pour autant que l'invite soit amendée de la manière suivante:

Projet d'amendement

Suppression des termes: «par le biais – si nécessaire – d'une aide financière».

En effet, nous souhaitons faire en sorte que ce soit la mobilité douce dans son ensemble qui soit prise en considération et que la promotion du vélo à assistance électrique se fasse davantage par des campagnes d'information ou de sensibilisation. Mais nous ne pensons pas que la Ville doive être à l'origine d'une subvention supplémentaire.

Par conséquent, nous accepterons ce projet de motion et nous le renverrons à la commission Agenda 21 avec l'amendement que je dépose sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux sont également très soucieux de réussir à trouver des substituts au scooter et peut-être le vélo à assistance électrique en est-il un. Néanmoins, nous sommes toujours un peu réticents à attribuer des sub-

ventions et des supports, pour quelque produit que ce soit, qui peuvent déséquilibrer le marché économique.

Mais il nous semble surtout que les questions des transports relèvent exclusivement du domaine du Canton et que ce n'est pas à nous de nous en préoccuper. Quant à la santé publique, il revient également au Canton de s'en charger. C'est dans les deux cas d'espèce son affaire.

Or il se trouve qu'aujourd'hui même le Conseil d'Etat a fait paraître un point presse dans lequel il dit qu'il va s'occuper, avec la Ville de Genève et avec les autres communes, de trouver une méthode de subventionnement pour les vélos à assistance électrique.

Par conséquent, les libéraux considèrent que cette motion n'a plus de raison d'être et ils ne la soutiendront pas.

M. Yves de Matteis (Ve). Simplement pour dire à ma préopinante radicale que la modification qu'elle propose vide en quelque sorte la motion de sa substance, puisque, en l'occurrence, le public est à mon avis déjà sensibilisé aux bienfaits du vélo à assistance électrique, étant donné les nombreux articles que je citais lors de mon intervention. En revanche, la question du prix a été relevée dans tous ces articles. J'ai pu mener là une petite enquête personnelle qui montrait que c'était là où le bât blessait, et pas tellement la question de la sensibilisation.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste pour dire que je suis un adepte du vélo à assistance électrique. La municipalité a mis à la disposition de son personnel un certain nombre de vélos électriques. Nous espérons que des membres du personnel abandonneraient leur voiture ou même l'abonnement des Transports publics genevois en faveur du vélo électrique. Tout cela est en discussion au sein de l'ensemble des départements pour élaborer un concept de promotion du vélo à assistance électrique.

Cette motion va tout à fait dans ce sens. Elle ne dit pas que la Ville «doit aider financièrement», mais qu'elle doit le faire «si nécessaire». Je crois que nous avons bien compris l'objectif de cette motion, qui consiste à faire en sorte que les pistes cyclables que nous mettons à grands frais à la disposition des propriétaires de vélo contribuent précisément à la promotion du vélo.

Je dis «à grands frais» parce que les sites propres sont assez chers. Vous en avez déjà voté un certain nombre, notamment le long de l'Arve, mais il y en aura d'autres, le «U» autour de la rade, par exemple. Nous estimons que des conci-

toyennes et concitoyens sont aujourd'hui encore handicapés par rapport à ce vélo à assistance électrique du point de vue du prix, bien qu'il commence à descendre. C'est donc une aide financière ponctuelle – si elle devait se faire – qui devrait être envisagée.

Toujours est-il que cette motion arrive, si j'ose dire, pile-poil dans les réflexions menées au sein de l'administration municipale. Je pense qu'il ne serait même pas nécessaire de passer à la commission Agenda 21, tant cette motion va dans la direction qu'entend suivre le Conseil administratif.

Je vous propose donc purement et simplement de nous renvoyer cette motion et nous pourrions la faire nôtre. Voilà, Mesdames et Messieurs, à mon avis cet objet ne doit pas nécessairement passer par une commission de votre Conseil municipal.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler est accepté par 29 oui contre 27 non.

Le président. Nous avons une demande du Parti socialiste pour renvoyer cette motion à la commission Agenda 21... On me fait signe que cette demande de renvoi est retirée. Nous votons donc la motion amendée.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre une démarche similaire à celles déjà faites à Lausanne et Neuchâtel, afin d'encourager la population genevoise à acheter des vélos à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter, à la moto et au vélomoteur, en partenariat avec le Canton, d'autres communes et, le cas échéant, des partenaires privés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-827, de *M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Had-dad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck*: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1590
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1590
3. Pétitions.	1590
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 (PR-605 A). Troisième débat	1590
5. Projet d'arrêté du 25 février 2008 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund: «Externalisations et privatisations» (PA-76)	1594
6. Motion du 20 février 2008 de MM. Vincent Maitre, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M ^{mes} Anne Caron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, Florence Kraft-Babel, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et Alexis Barbey: «Sécurité informatique: connectons-nous à la réalité!» (M-772)	1606
7. Motion du 20 février 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, M ^{mes} Virginie Jordan, Christine Camporini, Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Mettons fin au non-sens économique de la taxe professionnelle» (M-774).	1613
8. Motion du 25 février 2008 de M ^{me} Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck: «Pour la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève» (M-777).	1631
9. Motion du 25 février 2008 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz,	

Sandrine Burger, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Andrienne Soutter, Martine Sumi, MM. Christian Lopez Quirland, Vincent Maître et Robert Pattaroni: «Pour une promotion du vélo à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter et à la moto» (M-778).....	1640
10. Propositions des conseillers municipaux	1646
11. Interpellations	1646
12. Questions écrites	1646

La mémorialiste:
Marguerite Conus